

Montvendre infos n°66  
2023

# Montvendre

## Drôme



*Village  
authentique*





**aménagements urbains**  
**routes**  
**revêtements**



**entreprise26.com**  
**04 75 57 05 26**

**ENGAGÉS POUR**  
DES AMÉNAGEMENTS DURABLES,  
LE TERRITOIRE,  
ET L'ENVIRONNEMENT



**DR HOUSE-IMMO**  
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

**NELLY BIANCHI**

Spécialiste Immobilier

06 18 38 26 93

nelly.bianchi@drhouse.immo

Et si on parlait de vos projets en immobilier ?  
Mes conseils sont gratuits, mais ils valent de l'Or !

**ESTIMATION • VENTE • LOCATION**

[www.drhouse-immo.com](http://www.drhouse-immo.com)

Réseau de mandataires indépendants • CPI : 9201 2018 000 029 521

# Le mot du Maire

2022 aura été une année qui restera dans les annales, mais à choisir, on aurait sans doute préféré qu'elle soit un peu différente de ce qu'elle a été.

En effet, après une crise sanitaire sans précédent, qui nous a assez perturbé dans notre quotidien, sans compter les problèmes économiques, on pensait s'orienter vers des jours meilleurs. Mais au mois de février, la Russie décidait d'envahir un pays voisin, l'Ukraine, avec toutes les conséquences qui s'en suivront.

Des milliers d'ukrainiens fuyant leur patrie pour venir se réfugier dans les pays voisins, et certains trouvant refuge jusque chez nous.

Une guerre soudaine qui surprenait le monde entier, et qui s'enlise aujourd'hui dans un conflit dont on ne voit pas l'issue, avec tous les effets néfastes qui en découlent : problèmes humanitaires, alimentaires, énergétiques. S'en est suivi un été torride, avec des pics de chaleur jamais enregistrés sous nos latitudes, engendrant des problématiques d'eau (potable ou irrigation) dans beaucoup de secteurs. Des hausses de tarifs inédites, aussi bien pour le gaz, l'électricité, les carburants, les matériaux, sans oublier tous les produits alimentaires.

A ce rythme-là, ou va-t-on ?

Le conflit en Ukraine n'explique pas tout.

Cet automne, alors que la pluie est enfin arrivée, redonnant vie à nos campagnes, une douceur exceptionnelle nous permet de faire quelques économies de chauffage, ce qui nous redonne un peu de baume au cœur.

Voilà donc un rapide portrait de cette année 2022. Espérons que des mesures seront prises afin de permettre aux gens de vivre dans des conditions plus sereines, comme on est en mesure de s'y attendre dans un pays tel que le nôtre.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 6 janvier pour les vœux du Maire.

PS : une bonne nouvelle ! Un médecin vient de s'installer sur notre commune au quartier du Grand Ossel (540 route du stade).



## Le Maire et le Conseil Municipal

**vous convient**

le vendredi 6 Janvier 2023

à 19 heures

à la

**cérémonie des vœux**

### Sommaire de ce numéro :

LE MOT DU MAIRE	P.3
NOS ECOLES	P.4
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS	P.5
LES SERVICES COMMUNAUX	P.13
L'ACTU DE LA BIBLIOTHEQUE	P.15
NOUVEAU AU VILLAGE	P.16
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX	P.17
CLIN D'ŒIL	P.34
MONTVENDRE D'ANTAN	P.36
ETAT CIVIL	P.59
LES INFOS DE L'AGGLO	P.60
ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS	P.62
TARIFS COMMUNAUX	P.63
AGENDA 2023	P.65
INFORMATIONS PRATIQUES	p.66

## NOS ECOLES

### Ecole élémentaire des Deux Ruisseaux

En cette rentrée 2022, les effectifs sont les suivants : 17 CP, 20 CE1, 16 CE2, 25 CMI et 23 CM2, soit un effectif total de 101 élèves.

La classe des CE1 a été transplantée dans la salle communale pour l'année scolaire, pendant la durée des travaux (construction d'une nouvelle cantine et d'une nouvelle classe). Victor Izier est le nouveau maître qui assure la décharge de direction tous les lundis.

Les projets pour cette année scolaire :

- la désormais incontournable classe de découverte à Paris pour les CM2 en avril
- une classe de neige à Autrans pour les CP et CE2 en mars
- un projet spéléo (3 sorties prévues dans le Vercors) pour les CE1 et CMI

Un grand bravo à Louise Petit qui a terminé 2<sup>e</sup> aux régionales des **Petits Champions de la Lecture**

qui se sont déroulées à Clermont Ferrand en mai 2022 !



Et un grand **merci** aux CM2 de l'année dernière qui ont décoré la Boîte à Livres de la commune, qui se trouve devant la bibliothèque municipale.



### Ecole maternelle Jacques Prévert

Pour cette nouvelle rentrée, nous accueillons 52 élèves répartis sur 2 classes : 1 classe de PS/MS et 1 de MS/GS.

Mme Lamothe Noémie qui avait en charge la classe de Petite et Moyenne Section a été affectée sur une nouvelle école. Elle est remplacée par Mme Morel Marie qui a été nommée sur l'école.

Quelques projets sont à venir pour cette année scolaire :

- La mise en place d'une chorale
- L'intervention d'une intervenante en danses du monde pour une dizaine de séances pour chacune des classes
- Une sortie au cinéma le Lux à Valence dans le courant de l'année
- Une sortie au safari de Peaugres sur la fin de l'année scolaire



## DU COTE DES ASSOCIATIONS

### Amicale des parents d'élèves



L'amicale des parents est une association composée des parents d'élèves. Elle a pour mission d'organiser des événements tout au long de l'année scolaire afin de collecter des fonds qui aideront au financement des projets des écoles. Mais la motivation des parents qui composent l'association, c'est aussi de créer du lien entre la vie des écoles et des familles en organisant des moments festifs et de rassemblements.

Cette année, peu de changement au bureau, avec le départ d'Amélie ROLLAND qui n'a plus d'enfants à l'école, nous la remercions chaleureusement pour son engagement dans l'association. Comme l'année précédente Cécile CHOQUET et Yvan LEQUINT se partagent respectivement les postes de président et vice-président, Carole FUMAT et Frédéric CHEVALIER ceux de trésorière et trésorier adjoint et enfin Marie CABALLÉ est la secrétaire.

Nous remercions la mairie pour sa subvention et les Amis de Montvendre pour leur don.

L'année scolaire 2021/2022 nous a permis de retrouver des moments de convivialité, moments qui ont été compliqués à réaliser les années précédentes à cause de la crise sanitaire. Grâce à L'APE et à la mobilisation des parents d'élèves et des Montvendrois, une fois de plus, nous avons pu remettre un chèque de 900 euros par classe (soit 6300 euros). Cette somme permettra de financer pour cette année scolaire, les différentes sorties et activités prévues par les maîtresses des écoles primaires et maternelles. Pour la majorité de ces événements, aucune participation financière n'est demandée aux parents d'élèves.

#### Merci à tous pour votre mobilisation !

Cette année encore, en plus des manifestations traditionnelles, l'APE organise un certain nombre de ventes à prix attractifs : fromage, huile d'olive... Si vous souhaitez recevoir les informations, suivez-nous sur

facebook ou écrivez-nous à :

[apemontvendre@gmail.com](mailto:apemontvendre@gmail.com)

Nous remercions vivement tous les parents qui s'investissent pour faire vivre l'amicale, ainsi que tous les habitants de Montvendre qui nous soutiennent en participant à nos différentes manifestations.

### Football : En avant Montvendre

Le foot à Montvendre se porte bien. Peu de changements dans le bureau par rapport à la saison dernière, avec toujours Agnès Courbis et Gael Rolland à la présidence.

Le nombre de licenciés reste stable avec toujours une soixantaine d'enfants présents dans les catégories qui vont des U7 aux U13. Petite déception pour la catégorie U15 où une entente avait été envisagée avec certains villages alentour ; malheureusement le projet n'a pas abouti. Mais l'objectif d'engager une équipe U15 est toujours d'actualité pour les saisons à venir, afin d'accompagner les jeunes montvendrois jusqu'à la catégorie Senior.

Une équipe senior qui aurait besoin d'un peu de sang neuf car avec seulement 20 licenciés, le groupe est certes volontaire avec une bonne ambiance, mais l'effectif assez restreint se retrouve en difficulté les dimanches dès que quelques blessés manquent à l'appel. Une première partie de saison compliquée mais l'équipe est toujours motivée et compte bien remonter au classement quand le groupe sera au complet pour la phase retour.

#### Zoom sur les catégories jeunes :

##### U13

La catégorie U13 (12/13 ans) coachée par Gael Rolland est composée de 16 joueurs. Après une première phase de brassage, l'équipe évolue en D5 où elle a parfaitement débuté avec 2 victoires en 2 matchs. Espérons que cela dure !

Une pensée pour Gauthier qui s'est gravement blessé lors du dernier match et que l'on espère revoir sur les terrains en fin de saison.



## U11

Cette saison les U11 sont coachés (provisoirement) par Agnès Courbis. Le club est toujours à la recherche d'un éducateur pour cette catégorie et remercie sa présidente pour l'intérim assuré. Une quinzaine d'enfants qui découvre le terrain à 8 et qui se débrouille bien sur les premiers matchs qu'elle a déjà joués.

## U9

Coachée par Frederic Sylvestre, la dizaine de U9 forme un bon groupe qui progresse bien au fil des entraînements. Les premiers plateaux disputés se sont très bien passés et les enfants prennent du plaisir sur le terrain !



## U7

Un groupe de 6 enfants, coaché par Florian Grillère épaulé par Jean-Christophe Fagot, forme l'équipe U7. Un premier plateau a eu lieu à Montélier dans une excellente ambiance pour ces enfants qui découvrent le foot. Dans la catégorie U6/U7 on apprend les bases du football, on fait ses premiers pas sur un terrain, on connaît ses premières expériences sportives. Animation, découverte du football, jeux d'éveil, de coordination, technique sont au programme de chacune des séances.

## Les Vieux Pistons de la Raille

Cette année 2022 a été fort animée pour l'association Les Vieux Pistons de la Raille qui a participé à plusieurs manifestations :

- à La Laupie avec la mise en place du moulin à farine et la fabrication de corde
- à Etoile sur Rhône avec l'association Agrifête.
- fête des matériels anciens organisée par l'APER de Vernoux en Vivarais
- à Beaufort sur Gervanne pour la fête de la courge, où

Mme Palix Yollande s'est distinguée en remportant le premier prix de la meilleure tarte à la courge.

Dans toutes ces manifestations, l'association expose différents tracteurs ou matériels anciens avec des démonstrations.

Le 18 juin a eu lieu la « sortie tracteurs » du club ; ce sont quelques 25 tracteurs qui ont défilé sur les routes de Montvendre, Combovin, Peyrus, Chabeuil et retour sur Montvendre avec une petite collation chez M. Permingeat Philippe.

Le point d'orgue a été la **Fête de la Moisson** au plan d'eau de Montvendre le 31 juillet 2022, où environ 80 tracteurs étaient exposés. Diverses animations ont été proposées tout au long de la journée avec démonstrations de battage à l'ancienne, travail et éducation de chiens de berger, gymkhana de tracteurs pour les enfants, labour, forge, fabrique de pain...Et un magnifique marché artisanal fort apprécié.





Pour clore la saison, l'association a participé à la traditionnelle Foire aux Arbres de Montvendre, en proposant une vente de boudin. Les bénéfices ont été intégralement reversés aux Pupilles des pompiers de la Drôme.



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à la fête des moissons qui aura lieu le dimanche 30 juillet 2023.

## USEP

(Union Sportive des Ecoles Publiques)

Le fonctionnement des activités du mercredi après-midi a été mis à mal par la pandémie de covid, empêchant les rencontres entre écoles de se dérouler. Il en a découlé un abandon de ces activités par la plupart des écoles du secteur.

Nous nous sommes alors tournés vers des activités sur le temps scolaire, avec un très bon retour sur les sorties effectuées par les CMI-CM2: « chemins de la mémoire » à Vassieux et journée Olympique à Larnage.

Ce fonctionnement a été adopté par toute l'école pour 2022-2023.

Nous sommes désormais engagés dans la démarche USEP temps scolaire.

Une rencontre sur « la sensibilisation à la différence » a réuni nos 5 classes avec 5 autres classes du département, au domaine de Lorient en octobre. D'autres journées sont programmées au printemps et d'ici-là les élèves se prépareront pour les aborder au mieux.

Une belle année sportive en perspective !



## Sapeurs-pompiers

Cette année, le centre de MONTVENDRE a effectué une centaine d'interventions sur la commune et il est par ailleurs venu de nombreuses fois en renfort dans le sud de la France afin d'épauler ses collègues dans leur lutte contre les nombreux feux de forêt.

De nombreux sapeurs-pompiers ont également participé à des formations et à des stages de renouvellement des acquis.

Par ailleurs, le regroupement avec le centre de Chabeuil suit son cours. Les plans de notre future caserne viennent ainsi de nous être présentés.

Il nous reste toutefois encore beaucoup de travail afin d'organiser le mieux possible le regroupement aussi bien au niveau des sapeurs-pompiers qu'en ce qui concerne la défense de notre secteur.

Cette année le groupement centre nous a mis à disposition un nouveau véhicule appelé « VPSI » ; il s'agit d'un véhicule qui permet d'effectuer des noyages de lisière et d'intervenir sur des départs de feux.

Enfin, grâce à l'initiative des associations montvendroises « Les vieux pistons de le Raye » et « Les amis de Montvendre » nous avons pu faire un don à notre union départementale (œuvre des pupilles). Cela a été rendu possible grâce aux bénéfices réalisés lors de la matinée boudin et à l'occasion de la Foire aux arbres. Un chèque de 1700 euros a été remis à l'Union.

Je tiens à remercier ces associations pour ce geste fort apprécié.

Je remercie également l'ensemble des sapeurs-pompiers de Montvendre et les doubles affectations pour leur disponibilité.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons une merveilleuse année 2023 à vous et à vos proches.



## Booster 26

Depuis la création de l'association **Booster 26**, la session footing et marche se déroule tous les lundis soir avec un total de 32 inscrits qui peuvent venir au gré de leurs disponibilités et envies ... La crise sanitaire a mis au ralenti les autres activités sur les dernières années mais une matinée Volley le 12 juin au plan d'eau du village a permis aux adeptes de ce sport de se défouler dans une ambiance conviviale agrémentée d'un pique-nique inter-associatif.

Le lien sportif certes mais aussi amical qui se crée au fil des ans entre les adhérents et l'aide spontanée de Montvendrois et habitants des communes environnantes, a permis de constituer une armée de plus de 50 bénévoles pour notre événement annuel principal qui a eu lieu le 3 décembre 2022 : la **Flamb'O Run**.

Nous rédigeons cet article deux jours après le déroulement de cette 6<sup>ème</sup> édition. Sans prétention aucune, nous pouvons dire que c'est un franc succès ! Malgré la météo, malgré d'autres événements sportifs importants organisés dans des communes environnantes, c'est plus de 500 inscriptions enregistrées avec une participation réelle (sans doute à cause de la pluie) de 485 personnes

qui se sont retrouvées sur les parcours course à pied et marche mais aussi pour venir en soutien à l'association Mael'Ange à laquelle l'ensemble des bénéfices va être reversé.

La générosité de tous va être payante : en effet, même si les comptes ne sont pas finalisés au moment de la



rédaction de cet article, nous savons déjà que 1350€ minimum seront reversés à l'association Mael'Ange et au profit de Mael, petit garçon de 12 ans résidant à Montéliér, atteint du syndrome d'Angelman.

Mael est un enfant rayonnant qui méritait bien son passage sur le podium des vainqueurs après son engagement sur le parcours course 5kms, dans son « véhicule tout-terrain » propulsé par des parents plus que motivés et non moins méritants avec un temps de 43'42, sous une météo, rappelons-le, peu favorable...

La Flamb'O Run est une belle finalité à toute une année de sport, de convivialité et nouvelles rencontres et il est impossible de terminer cet article sans souligner à nouveau, le précieux dévouement de toutes celles et ceux qui ont permis la réalisation avec succès de cette 6<sup>ème</sup> édition, par leurs actions sur le terrain, dans le suivi administratif mais aussi dans la très bonne communication en amont. Merci et très belle année 2023 à tous !

Pour tout matériel agricole  
Depuis 1987

**BROTTE**  
Service & Proximité




Tracteurs et matériels agricoles,  
magasin libre-service

35 Route de Mobos 26120 CHABEUIL  
04.75.59.85.10  
etsbrottes@gmail.com

## Les enfants du Mont Venus

Pour les 10 ans bis (11 en réalité, c'était la fin du Covid l'année dernière), ce fut une belle journée !

En premier lieu parce que le soleil était de la partie mais surtout pour l'affluence d'équipes qui sont venues s'affronter sur cette édition du rallye-vélo.

130 participants répartis en 30 équipes ont pu apprécier les petites routes et les chemins de notre commune, les jeux que nous prenons plaisir à renouveler chaque année et notre fameux lancé d'œufs. La formule à la journée a permis aussi de passer un agréable moment pique-nique autour du lac. Les gagnants de cette année sont en premier « Les Vikings de Chabeuil », en second « Les Pelfort » et en troisième place « Les Rêve-k ».



Notre assemblée générale a eu lieu le mardi 27 novembre et toute l'équipe est reconduite à l'identique pour l'organisation du rallye-vélo 2023. Nous reprendrons la formule habituelle, c'est-à-dire la demi-journée avec 25 équipes.

Vous pouvez déjà réserver votre deuxième week-end de septembre.

Sonia Chovin

## Le club des 3 ponts

Le club des 3 Ponts est une association qui réunit tous les retraités de la commune qui désirent partager de bons moments de convivialité.

Les réunions ont lieu le mardi après-midi dans la salle communale à partir de 14 h 30.

Actuellement, les jeux pratiqués sont : tarot, belote, rummikub, triomino et scrabble. Pour développer ces activités, apporter de nouvelles idées de jeux, quelques adhérent(e)s supplémentaires seraient les bienvenu(e)s !

### Programme 2023 (prévisionnel)

10 janvier : galette des rois

21 février : mardi gras

16 mai : Assemblée-générale du club à 15 heures

Courant mai : Journée détente avec repas

27 juin: pique-nique au plan d'eau

21 novembre : dégustation de vins nouveaux

9 décembre: Repas des Aîné(e)s , organisé avec la mairie avec l'aide du Club



Le club diffuse aussi les informations sur la Semaine bleue (en octobre) organisée par le département : ateliers (alimentation, action sécurité routière...), cercle de parole autour de la maladie d'Alzheimer, expositions photos...

Les adhérents du Club des Trois Ponts peuvent également s'inscrire aux sorties organisées par le Club Caebolum (Chabeuil).

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

Françoise Olagnon 04 75 59 24 24,

Michelle Cornillon 04 75 59 25 01.



**Groupama**  
Donnons à la vie toutes ses chances

**CHABEUIL ET ENVIRONS**

Assurances, Banques, Placements

*Une équipe à votre service*

Avenue de valence      Tel 04 75 59 03 72  
26120 CHABEUIL      Fax 04 75 59 11 19

## Bilan 2022

4 janvier : Galette des rois

8 février: dégustation de bugnes

21 avril: soirée cabaret et repas organisé par le club de Chabeuil

6 et 7 mai : des adhérents ont apprécié la chorale « Grain d'phonie » de Chabeuil lors d'un concert à Upie

8 mai: inauguration de l'arbre mis en place pour le centenaire du monument aux morts

28 mai: Merlimont (voyage dans le Pas-de-Calais), voyage avec le club de Chabeuil.

14 juin : Truite du Père Eugène, repas très apprécié, suivi de jeux l'après-midi

19 juin: Participation au pique-nique des Montvendrois organisé par la Mairie et l'ensemble des associations.

28 juin : Pique-nique du club au plan d'eau, le repas est offert par le club, des adhérents se chargent du dessert.

2 août : Pique-nique au plan d'eau.

6 septembre : musée de la Chaussure à Romans suivi d'un pique-nique au plan d'eau, jeux l'après-midi

11 septembre : Voyage organisé par les Amis de Montvendre, un bon nombre du club y a participé

22 novembre : Dégustation de vins nouveaux

10 décembre : Repas des Aîné(e)s à la salle communale

20 décembre : Bûche de Noël des Trois Ponts



Comme vous pouvez le constater, les occasions de partager de bons moments n'ont pas manqué après deux années très compliquées !

Pour cette nouvelle année nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, en espérant avoir l'occasion de vous rencontrer au cours de nos activités. Nous adressons une pensée particulière aux personnes malades, et aux familles de celles et ceux qui nous ont quittés.



## Les amis de Montvendre

### Assemblée générale du 31 mars 2022



C'est devant une quarantaine d'adhérents que s'est tenue l'assemblée générale de L'Association en présence de Stéphane Philibert, 1<sup>er</sup> adjoint. Marie-Danielle Geli- bert, la présidente, a souhaité la bienvenue à tous. Après les comptes rendus moral et financier, il a été procédé au renouvellement par tiers des membres du conseil d'administration.

Nous remercions les adhérents de leur soutien.

Lors du conseil d'administration qui a suivi, il a été décidé d'attribuer un don de 300 € pour l'Ukraine et de 150€ à l'Association des Parents d'élèves pour le voyage à Paris.

### 43eme Foire aux fleurs du printemps.



C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons retrouvé cette manifestation avec plus de 50 exposants et des milliers de visiteurs, qui ont apprécié une exposition de voitures anciennes et les danses du groupe folklorique « Empi & Riaume » ainsi qu'une exposition d'artisans créateurs sur le thème de la flore et l'art.

### Pique-nique Montvendrois



Nous remercions les différentes associations ainsi que la Mairie pour leur participation à la réussite de ce 1<sup>er</sup> rendez-vous.

### Inauguration plate-bande à l'entrée du village.



En présence du maire, de ses adjoints et de notre Présidente, c'est autour d'une collation que nous avons

remercié les différents artisans : V. Gelibert de la « Serurerie Montvendroise », J.M. Grandouillet de la « Menuiserie JMG » et H. Philibert de l'entreprise « Echevin » qui ont offert leurs réalisations pour l'embellissement de l'entrée du village

### Village botanique



Les jardinier(e)s bénévoles « toujours à l'œuvre » se sont retrouvés tout au long de l'année pour entretenir l'ensemble des massifs avec la participation des agents municipaux.



Nous avons continué les travaux d'embellissements avec le remplacement de 37 arbustes dont la fourniture a été financée par la commune et la plantation réalisée par les bénévoles de l'association et les employés municipaux.



## Villages botaniques de la Drôme



A l'occasion de l'évaluation des massifs botaniques, nous avons reçu 6 représentants des villages de Grignan et de Manas ainsi que Mme Brun, Présidente des VBD, qui ont apprécié très favorablement le travail effectué par les jardiniers de l'association.

## Excursion sur le canal de Savières.



50 participants ont été très heureux de ce petit voyage pour découvrir un joli coin de France, agrémenté d'un réconfortant déjeuner suivi de la visite d'une dinanderie artisanale toujours en activité.



## 44eme Foire aux arbres de novembre



La 44eme foire d'automne s'est déroulée sous un soleil généreux et a connu un très beau succès grâce à la présence de 50 exposants et à l'investissement des bénévoles.

L'exposition autour de la truffe avec une démonstration de cavage sur la pelouse ont ravi petits et grands



## Dates à retenir pour cette année :

AG des Amis de Montvendre en mars 2023

Foire aux fleurs le 30/04/23.

Foire aux arbres le 05/11/23.

## Anciens combattants

2022 était pour l'UMAC une année chargée de symboles pour notre village et particulièrement en ce qui concerne le Devoir de mémoire.



En effet, après avoir honoré nos « Morts pour la France » au cimetière de Montvendre en apposant la plaque distinctive sur chaque sépulture et célébré le centenaire du monument qui garde sur ses flancs les noms de nos héros martyrs, l'association poursuit sa raison d'être : le DEVOIR DE MEMOIRE.

C'est ainsi que nous avons initié avec la municipalité la plantation d'un arbre dit du « centenaire » sur le square des anciens combattants. Cet arbre a été planté le 26 novembre 2021 et inauguré le 8 mai 2022 dernier.



C'est un spécimen qui nous vient du Moyen-Orient, comme de nombreuses variétés plantées par les Amis de Montvendre au village. Il s'agit d'un arbuste que l'on nomme *Parrotia Persica* ou *Parrotie de Perse* ou encore « Arbre de fer ».

Cet arbuste que nous espérons devenir à son tour centenaire, a été offert par plusieurs associations du village. Qu'il me soit ici permis de les citer et de les remercier à nouveau.

Il s'agit de la Municipalité, « Les Amis de Montvendre », « le Club des 3 Ponts », l'Association « Montvendre Sport et Loisirs », « l'Amicale des Sapeurs-pompiers » et bien sûr « Les Anciens Combattants ». Longue vie à ces associations et à notre arbuste.

Dans la continuité de ce travail de mémoire, nous avons fait, au mois de juin 2022, une belle rencontre avec les élèves de la classe de CMI/CM2, lors d'une intervention de Monsieur Bernard PICOLLI, ancien directeur des écoles de Malissard à la retraite. Le but était de relater les effets de la grande guerre de 14/18 sur la population de la plaine de Chabeuil et de faire connaître aux enfants les conditions de vie dans les tranchées. Le retour des soldats après quelques années passées au front et la manière dont cela a été vécu par les familles ont également été évoqué.

Ce genre de rencontre nous paraît nécessaire vis-à-vis de ces jeunes enfants qui ont semblé très intéressés, au vu des questions qu'ils ont posées lors de l'échange qui s'en est suivi.

Cette intervention avait pour but de rappeler le devoir de mémoire aux jeunes générations sans pour autant enlever l'enseignement de l'Histoire aux professionnels de l'Education nationale. Nous remercions d'ailleurs les enseignantes du village qui œuvrent avec nous dans ce sens.

Voilà les activités de l'association des Anciens Combattants pour l'année 2022. Au-delà des commémorations du 8 mai et du 11 novembre, nous avons également participé aux cérémonies dans les villages environnants pour rendre hommage aux résistants et maquisards qui sont allés jusqu'au sacrifice ultime pour sauver la France.

À l'approche de la fin de l'année 2022, il ne nous reste plus qu'à présenter à toutes les Montvendroises et Montvendrois nos vœux les plus chaleureux et à émettre le souhait de nous retrouver nombreux aux commémorations de 2023.

L'UMAC de Montvendre vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

CH. HOAREAU  
Président de l'association

## LES SERVICES COMMUNAUX : RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE, TAPE, ACCUEIL DE LOISIRS

### Des évolutions au niveau des services périscolaires :

Depuis le début de cette année scolaire 2022, les services du restaurant scolaire, de la garderie « Les copains d'abord » et de l'accueil de loisirs sont devenus communaux. Nous en profitons pour remercier les nombreux bénévoles qui se sont succédés tout au long des années précédentes pour que ces services soient efficaces. Nous faisons encore appel à des bénévoles, lorsque nous avons des absences de dernière minute au niveau du personnel, et beaucoup répondent présents. Qu'ils en soient remerciés...

Afin de moderniser ces services et d'avoir un impact carbone plus limité, la commune a décidé de dématérialiser tous les services périscolaires. Après un quadrimestre de mise en place, il reste certainement des éléments à améliorer mais cela fonctionne bien après les aléas de tout lancement.



Le dernier Conseil Municipal a décidé d'ailleurs d'étendre la tarification à la demi-heure en ce qui concerne la garderie les copains d'abord pour répondre à la demande de certains parents avec fratrie.

La réservation des services périscolaires (Restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs et TAPE) est ouverte via **l'application ou le portail internet dédié « @ticket ».**



Un numéro d'urgence des services périscolaires est disponible (enfant malade, évènement grave imprévisible de dernière minute) :

**06 31 00 37 51**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser via le site internet de la commune **montvendre.fr** dans

## Rappel des horaires



**Cyril Rolland**  
Mécanicien cycles

26120 MONTVENDRE

06 28 45 91 62  
r.cycle@hotmail.com



	Jours	horaires
<b>GARDERIE MATIN</b>	Lundi mardi jeudi vendredi	7h30/8h20
<b>GARDERIE SOIR</b>	Lundi mardi jeudi vendredi	16h30/18h30
<b>GARDERIE MERCREDI</b>	mercredi	11h30/12h30
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	Lundi mardi jeudi vendredi	11H45 / 13H30
<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>	mercredi	11h30/18h30
<b>TAPE</b>	Lundi mardi jeudi vendredi	15h30/16h30

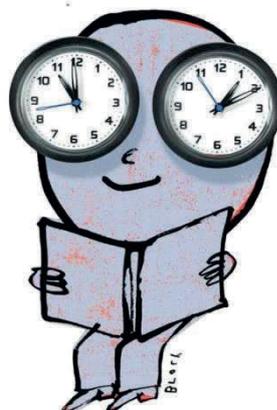
# L'actualité de la bibliothèque municipale

## De nouveaux horaires

Suite à un fructueux appel à bénévoles, plusieurs montvendrois rejoignent notre petite équipe : merci et bienvenue à eux !

Nous pouvons donc étendre nos horaires d'ouverture, et ouvrir **une nouvelle permanence le mercredi**.

Pour rappel, **l'inscription est gratuite pour tous les enfants**, et coûte seulement 6€ par an pour les adultes. On peut emprunter jusqu'à 5 livres et réserver tous les documents de la Médiathèque Départementale, qui sont livrés régulièrement par la navette.



Mercredi

Jeudi

Vendredi

15h30 - 17h30

Samedi

11h - 12h



La bibliothèque est abonnée à plusieurs magazines, et propose de nombreux livres pour les enfants et les adultes : romans, albums, documentaires, BD... il y en a pour tous les âges et tous les goûts. Des nouveautés arrivent régulièrement !

## Des animations

Cette fin d'année, la bibliothèque a accueilli un atelier dans le cadre de la **Fête de la Science**. Petits et grands ont enquêté avec le Professeur Freide, grand spécialiste des évolutions du climat, pour décrypter et comprendre les traces du passé.

## Des champions !

Comme chaque année, la bibliothèque organise à la mairie la finale locale des **Petits Champions de la Lecture** dans le cadre de la Nuit de la Lecture : Rendez-vous **le 19 janvier à 18h00** pour écouter les élèves lire un passage de leur livre préféré...



## L'offre santé s'élargit au village



### MONTVENDRE ACCUEILLE SON MEDECIN

Depuis le début du mois de novembre,

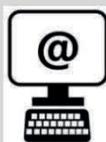
#### le Docteur Benjamin Daire, médecin généraliste,

est établi dans notre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans son installation.

Le Docteur Daire pratique la **médecine générale** et reçoit ses patients **sur rendez-vous** au 540, Route du Stade, du lundi au vendredi.



#### Pour prendre rendez -vous :



[www.docteurdaire.fr](http://www.docteurdaire.fr)



04.81.16.11.46

### Le Pôle médical de la Route de Bel Air



regroupe désormais trois professionnelles de santé :

#### **Mathide RIVES**

Ostéopathe 06 30 55 96 15

#### **Alexia JUNIQUE**

Orthophoniste 06 85 57 92 96

#### **Céline PICOT**

Sage-femme 06 12 99 86 57

Les Montvendrois peuvent également s'adresser au **Cabinet médical de la place de la mairie** où reçoivent :

#### **Leslie CLAVELLOUX**

#### **KISS László**

Kinésithérapeutes 04 75 58 26 51

#### **Annabelle COTTA**

Infirmière, 06 62 30 17 38

#### **Marion CHAUVIN**

Ostéopathe, 06 41 92 82 70



Pompes Funèbres VALLON



Organisation d'obsèques - Contrat Prévoyance Obsèques

Salle de cérémonie

Marbrerie - Articles Funéraires

Avis de décès et condoléances sur [www.vallonfuneraire.fr](http://www.vallonfuneraire.fr)

**CHABEUIL 04.75.25.25.51**

7 rue Gauthier Lucet, 26120 - [chabeuil@vallonfuneraire.fr](mailto:chabeuil@vallonfuneraire.fr)

# COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Sonia CHOVIN - Pedro SANCHEZ - Frédérique MARTY - Rémi BRET - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARET - Ellen PETIT - Didier LEJOUR - Michèle BLESSON - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée :** néant

**Pouvoir :** - Christelle CHEVALIER à Bruno SERVIAN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur le maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point pour une décision modificatives de crédits au budget principal. Après l'accord à l'unanimité des membres du conseil ce point sera étudié en conseil municipal ce jour.

**Le compte rendu du conseil municipal du 18 Octobre 2021 est adopté à l'unanimité.**

### I- Tarifs communaux

Monsieur Stéphane PHILIBERT propose de réviser les tarifs des différents services municipaux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est indiqué qu'à la suite de trop nombreuses nuisances lors des dernières locations, la salle communale ne sera plus louée pour le week-end à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

De même le service des photocopies qui est très peu utilisé est supprimé et de nouveaux tarifs sont mis en place pour les concessions au cimetière.

Il est donc proposé les tarifs suivants pour l'année 2022 :

TARIFS - Location salle communale	Habitants Montvendre	Habitants Extérieur
<b>Du 01.01.2022 au 31.03.2022 uniquement</b>		
<b>WE : du samedi 8h au dimanche 20h - 1 salle - bas</b>	120	400
<b>WE : du samedi 8h au dimanche 20h - 2 salles- bas + haut</b>	150	200
<b>Année 2022 :</b>		
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 1 salle (bas)	100 €	200 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 2 salles (bas et haut)	140 €	300 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifesta-	Gratuit	150 €

etc...		
1 salle (bas)		
2 salles (bas et haut)	Gratuit	200 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc...		
Par 10 séances	7 €	14 €
A partir de la 11ème	3 €	6 €
<b>CAUTION 300 EUROS</b>		

TARIFS - Equipements sportifs	Montvendre	Extérieur
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour des associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal	Montvendre	Extérieur
<b>Noir et blanc</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
<b>Couleur (Selon disponibilité)</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €
<b>TARIFS - Site Internet</b>	<b>Montvendre</b>	
Mensuel (1ère page et exclusivité)	30 €	
Trimestriel	75 €	

TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque	
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €
Cotisation annuelle par couple	9 €
Cotisation annuelle enfant	Gratuit

--	--

<b>TARIFS – Funéraire</b>	
<b>CONCESSION CIMETIERE :</b>	
Perpétuelle :	120 € le m2
Cinquantenaire :	80 € le m2
Trentenaire :	45 € le m2
Quindécennal (15 ans) :	20 € le m2
<b>COLUMBARIUM</b>	
Concession 50 ans :	300 €
Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaque par famille :	60 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Plaque sur stèle :	30 €

<b>TARIFS - Droit de place</b>	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m <sup>2</sup> maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €

<b>TARIFS - Location mobilier</b>	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1 €

<b>TARIFS - Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE)</b>	
Participation annuelle par enfant	15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **2- Nomination du coordonnateur pour le recensement de la population**

Vu le code général des collectivités locales,  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, (le cas échéant)

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population initialement prévues en janvier 2021.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et suppléants et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Vu la délibération DE\_028\_2021 du 28/ juin 2021 nommant madame Charlotte SAGNARD.

Considérant le congé maternité à venir de madame SAGNARD et de son absence pendant la période du recensement, avec son accord, il a été décidé de remplacer le Coordonnateur Communal principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER Madame Alexia JOLY comme coordonnateur communal principal et Madame Sabrina BOUCHARD comme coordonnateur communal suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022.

Elles bénéficieront pour l'exercice de cette activité soit d'une décharge partielle de ses activités soit d'heures complémentaires (agent à temps non complet) ou supplémentaires, de récupération du temps supplémentaire effectué ou autre indemnité du régime indemnitaire.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 3 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022.

### **3- Modalité de rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de Montvendre va débuter en janvier 2022.

Il rappelle aux membres présents que les modalités de réalisation des opérations de recensement ont été fixées par la loi n°2002-276 du 27 février 2002, et que la commune est chargée du recrutement des agents nécessaires au bon déroulement de la campagne de recensement 2022.

Il convient donc de déterminer la rémunération de ces agents.

Monsieur le Maire propose une rémunération sur la base forfaitaire d'un S.M.I.C. en vigueur au 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CREER 3 postes d'agents recenseurs
- D'APPROUVER la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2022 sur la base forfaitaire d'un S.M.I.C. en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

### **4- Convention unique en archives, numérisation et RGPD - CDG 26**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le livre II du Code du patrimoine,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

CONSIDERANT que les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire,

CONSIDERANT que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur

depuis le 25 mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci, CONSIDERANT que ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

L'autorité territoriale informe les membres du conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADHERER à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

### **5- Info sur l'évolution du contrat risques statutaires SOFAXIS - CDG 26**

La commune de Montvendre est assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance du personnel (risques Statutaires) par le courtier **SOFAXIS (gestionnaire du risque)** avec le centre de gestion.

Ce contrat a fait l'objet d'une mesure de résiliation à titre conservatoire au 31/12/2021 par la **CNP ASSURANCES** (porteur du risque) auprès du centre de gestion. Ce dernier a entamé des négociations avec la SOFAXIS dont la finalité est la suivante :

**Au titre de la dernière année du contrat, la commune subira une augmentation de 9% sur les taux de cotisations au lieu des 15 % voulus initialement par la CNP.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-ACCEPTE la nouvelle proposition de taux pour la dernière année du contrat groupe = **Pas de formali-**

**tés. Classer le courrier « don't act' » transmis par le CDG26 avec le contrat d'assurance des risques statutaires.**

-AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires (

### **6- Echange de terrain Hoareau**

Le maire expose au conseil municipal que les cts HOAREAU propriétaires du terrain ZH 159 sis au lotissement les rives du Bost ont demandé à la commune de procéder à un échange afin de réaliser un aménagement sur leur parcelle.

La parcelle initiale communale ZH 169 est celle qui longe la rivière Bost.

Le maire présente au conseil municipal le projet de document d'arpentage et précise que les parcelles échangées sont de taille équivalente (21m<sup>2</sup>).

Le maire propose donc de céder aux consorts HOAREAU la parcelle communale ZH 237 de 21 m<sup>2</sup> issue, avec la parcelle ZH 238 de 1063 m<sup>2</sup>, la division de la parcelle ZH 169 de 1084 m<sup>2</sup>. La parcelle ZH 238 reste la propriété de la commune.

En contrepartie les Consorts Hoareau proposent de céder la parcelle ZH 236 de 21m<sup>2</sup> issue, avec la parcelle ZH 235 de 754 m<sup>2</sup>, de la division de la parcelle ZH 159 de 775 m<sup>2</sup>, la parcelle ZH 235 de 754 m<sup>2</sup> restant la propriété des cts Hoareau.

Le maire précise, que cet échange se réalisera sans soulte, les 2 parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Les frais de géomètre et les frais d'acte administratif sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'APPOUVER l'échange de parcelles ZH 237 avec la ZH 236 sans soulte dans les conditions précisées ci-dessus ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange

### **7 – Compte rendu du conseil communautaire de Valence Romans Agglo**

Monsieur le Maire indique que le compte rendu du dernier conseil communautaire a été transmis à l'ensemble du conseil municipal. Seul le point concernant les tarifs 2022 du service Assainissement concerne particulièrement Montvendre. Le conseil n'a pas de remarque sur l'ensemble du compte rendu.

### **8- Service Météo France de Valence Romans Agglo**

Depuis juin 2021 Valence Romans Agglo a passé un marché météorologique avec Météo France afin de recevoir en temps réel les alertes afin d'exercer au mieux la mission de préventions des risques. Ainsi l'ensemble des communes de l'agglo peuvent accéder à l'espace et consulter les infos. Le découpage prévoit 4 zones : La plaine de valence (dont fait partie Montvendre), Romans et la vallée de l'Isère, la Drôme des collines au nord, et les contreforts du Vercors à l'est (dont l'altitude est > 600m dont Ourches, La Baume Cornillane, Barcelonne, Combovin, Châteaudouble Peyrus)

### **9- Point Mission Locale sur l'opération « Amène ton pote »**

Cette action est menée sur le secteur d'Upie, Ourches, La Baume Cornillane, Combovin, Peyrus...sur lequel 2 166 jeunes ont pu être suivis en 2020. Pour Montvendre 21 jeunes sont suivis dont 9 qui ont été vus sur les 3 derniers mois avec 3 mineurs sans emploi.

La mission Locale invite les jeunes déjà accompagnés pour qu'ils viennent avec une autre personne

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire avec comme objectifs d'aller vers les jeunes afin de leur apporter les informations nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle mais aussi de permettre aux jeunes et aux administrations de s'identifier, se connaître. Les actions seront la mise en place d'ateliers spécifiques de TRE (technique de recherche d'emploi), consultation d'offres d'emploi, aide aux jeunes déscolarisés, atelier sur la confiance en soi...

### **10- Règlement de la salle communale**

Par suite des incivilités liés aux locations de salle le week-end, un nouveau règlement de la salle communale sera mis en place. A compter du 01/04/2022 la salle ne sera plus louée en soirée le week-end. Cette proposition pourra être revue lors des prochains conseils municipaux.

### **11- Subvention garderie versée à la Mairie**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de l'Association de la garderie les copains d'abord un versement de 20 000 € destiné à participer au frais de personnel qui sont actuellement pris en charge directement par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

-Accepte le versement de 20 000 € de l'Association de la garderie les copains d'abord

-Dit que cette recette sera imputée au compte 7788

-Donne délégation au maire pour signer tous les documents nécessaires

### **12- Fresque sur le climat**

Monsieur Pedro SANCHEZ rappelle que le jeudi 16 septembre 2021, la commune de Montvendre en partenariat avec la fondation Vinci autoroutes ont organisé une matinée World Clean Up Day 2021.

À la suite de cette opération VINCI a proposé de réaliser une fresque du climat avec la commission Environnement de la mairie de Montvendre. Le but de cet atelier était de sensibiliser les membres de la municipalité, aux causes et effets du réchauffement climatique. Une sensibilisation avec la classe de CMI-CM2 à eu lieu le lundi 18 octobre

Merci à VINCI pour ses interventions

### **13- Distribution des colis pour les Aînés**

Madame Martine CARAYON indique que des colis sont distribués aux personnes de plus de 85 ans qui ne peuvent se déplacer au repas de Noël prévus le 11 décembre. À la suite des annonces de ce jour du 1<sup>er</sup> ministre il est décidé d'annuler le repas. Les personnes inscrites viendront récupérer les repas commandés.

### **14-Planning des réunions des commissions**

Commission sécurité : le jeudi 16 décembre à 18h00 pour réaliser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Commission cadre de Vie : La réunion a eu lieu du 2 décembre (voir point suivant).

Commission sur le marché forain : mardi 7 décembre avec l'agglomération

Commission communication : Réunion le 7 décembre afin de boucler le bulletin municipal 2022. La commune remercie Monsieur Romuald Godard pour les photos transmises.

Le nouveau site internet est toujours en cours de construction.

### **14-Point PLU et Info restaurant scolaire**

**PLU :** lors de la réunion du 2 décembre il a été finaliser le recensement des locaux pouvant bénéficier d'un changement d'affectation. Un point a été fait sur l'évolution de la zone artisanale.

On attend le compte rendu du cabinet Alpicité sur le PLU à la suite de la réunion du 2 décembre.

**Restaurant scolaire :** La commune a reçu AGC concept afin d'arbitrer les premières propositions sur le projet. Monsieur le maire présente l'esquisse proposée par le cabinet. Les devis sont en cours d'études pour les missions annexes (étude de sol, Diagnostic avant travaux plomb et amiante, Bureau de contrôle et mission CSPS).

### **15-Décision modificative de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants du fait de la crise du covid-19, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RE-CETTES
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 111.00 €	
022	Dépenses imprévues	-2 111.00 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, -VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **- QUESTIONS DIVERSES**

\*Remerciement arbre de fer : Monsieur Christian HOAREAU remercie les associations qui ont participé au financement de la plantation ainsi que la mairie et les agents communaux. Cet arbre a été planté le long du Bost à proximité du monument aux morts.

\*Ouverture d'un cabinet d'ostéopathie début janvier : Madame Mathilde Rives au 280 Bis chemin de bel Air à Montvendre tel :06.30.55.96.15.

\* Vœux du maire le 7 janvier 2022 : à voir selon les évolutions sanitaires

\* Remise de médailles et départs en retraite aux pompiers le 14 janvier 2022

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022**

**Présents :** Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND – Didier LEJOUR – Michèle BLESSON

**En visioconférence cause covid :** Stéphane PHILIBERT, Pierrick CLARET, Ellen PETIT

**Pouvoir :** Stéphane PHILIBERT à Pedro SANCHEZ - Frédérique MARTY à Bruno SERVIAN - Ellen PETIT à Martine CARAYON.

**Excusées :** Sonia CHOVIN, Pierrick CLARET, Marie-Danielle GELIBERT

Secrétaire de séance : Rémi BRET

Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal. Le Conseil est suivi par certains membres en visioconférence à cause de l'épidémie du covid 19 qui perdure. L'ordre du jour est ainsi modifié.

### Adoption du compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

### 1- Présentation du projet de restaurant scolaire par le cabinet AGC concept

Monsieur Jérôme MORIN du cabinet AGC Concept présente au conseil Municipal l'avant-projet du restaurant scolaire.

Le projet prévoit de conserver l'ancienne poste avec sa réhabilitation tout en conservant le logement à l'étage et de créer une salle de restaurant, une nouvelle classe ainsi qu'un office de préparation et des rangements.

De nombreuses questions ont été posées par les membres du Conseil Municipal, l'architecte va revoir certains points. L'objectif est de déposer le permis sur février pour une ouverture de la nouvelle structure au mois de septembre 2023.

20h30 Départ de Monsieur Morin.

### 2- Subvention concernant le projet « Restaurant scolaire »

Suite à l'exposé de présentation du projet de construction d'un restaurant scolaire, Monsieur le maire rappelle que la commune peut solliciter des financements.

#### **Calendrier**

Les travaux devraient débuter au dernier trimestre 2022 pour s'achever à la fin du 1er semestre 2023.

### **Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le plan de financement estimatif :**

Le coût prévisionnel est estimé à 700 000 € HT pour la construction.

La présente délibération a pour objet l'approbation du plan de financement du projet.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

	Montant HT		TAUX	Montant HT
Projet	700 000	Conseil Départemental	25%	201 925

AGC	63 000	Région	4%	30 000
Diagnostic	3 500	DETR	25%	201 925
OPC	7 000	DESIL	25%	201 925
Etude de sol	1 800	Total subvention		635 775
Diag amiante et plomb	1 800	Commune		171 925
Bureau de contrôle	6 600	Totaux		<b>807 700</b>
Déplacement borne	4 000			
Mobilier	20 000			
	<b>807</b>			
Total Budget	<b>700</b>			

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, DECIDE à L'unanimité

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter des financements auprès de l'Etat et du Département
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres cofinancements le cas-échéant
- D'ASSURER le financement correspondant
- D'AUTORISER M. le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### 3- Subvention concernant le projet « chauffage des écoles »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment de l'école élémentaire est actuellement chauffé par une chaudière au fioul très ancienne et avec des radiateurs dont le cout est excessif en hiver. En été, le bâtiment est globalement surchauffé car orienté plein sud. Le projet prévoit le remplacement de la chaudière par un système de chauffage climatisation réversible par pompe à chaleur air/air.

De plus, Le bâtiment de l'école maternelle est équipé d'un système de chauffage par pompe à chaleur au RDC et des convecteurs électriques à l'étage. Il convient d'améliorer le chauffage de l'étage par la mise en place de convecteurs réversible à l'étage.

De même il est proposé d'isoler et de remplacer certaines menuiseries sur le 2 bâtiments.

#### **Calendrier**

Un premier devis estimatif a été fait en janvier 2021 puis ce projet n'a pas pu être lancé en attente d'une analyse plus précise et du bilan énergétique des bâtiments effectués par le SDED. De ce fait, il est reporté en 2022.

#### **Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le plan de financement estimatif**

DEPENSES		RECETTES		
TOTAL CHAUFFAGE ECOLE PRIM	86 565 €	TOTAL CHAUFFAGE ECOLE PRIM	100%	86 565 €

Devis Edretherm Primaire	61 565 €	Département	20%	17 313 €
Devis Edretherm Maternelle Haut	15 000 €	Région	20%	17 313 €
Devis remplacement menuiserie Primaire	10 000 €	Préfecture DETR	25%	21 641 €
Convention SDED		Commune	20%	17 313 €
		Ademe / SDED	15%	12 985 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, DECIDE à L'unanimité

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter auprès de l'Etat et du Département les demandes de subventions pour le changement du système de chauffage suivant le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres cofinancements le cas-échéant
- D'ASSURER le financement correspondant,
- D'AUTORISER M. le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **4- Présentation du fleurissement de la route de Barcelonne**

Monsieur le maire précise que l'aménagement routier est terminé et qu'il convient de prévoir les plantations d'arbres, arbuste et le fleurissement des ilots et du talus. Un habitant riverain de la route de Barcelonne, est venu en mairie ce lundi 17 janvier 2022 afin de présenter au maire et ses adjoints un projet d'aménagement paysager. Il a proposé un croquis détaillé des massifs et bordures ainsi que la liste des essences d'arbustes à planter. Monsieur le maire énumère les végétaux qui seront plantés (Albizia, Cotonéaster, Millepertuis, Lagerstroemia, photinia...)

Le conseil municipal valide le projet présenté.

#### **5- Point avancement PLU**

Monsieur le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint indiquent que le projet de PLU se heurte au blocage de l'extension de la Zone Artisanale. Les communes voisines ont refusées de céder leur droit à construire en ZA (Barcelonne, Combovin, La Baume Cornillane).

Le cabinet Alpicité va de nouveau être sollicité pour faire le point sur ce sujet en lien avec le SCOT.

#### **6- Point personnel communal**

Plusieurs agents titulaires et contractuels ont été absents pour cause de covid ses 2 derniers mois.

De plus 2 agents contractuels ne souhaitent pas aller au bout de leur contrat.

Cantine : Madame THIERRY recruté à partir du 13 décembre pour pallier le départ de Véronique ROUSSEAU, a qui nous souhaitons une bonne retraite, a été absente puis en arrêt maladie jusqu'au 12 janvier. Elle nous a informé le 11 janvier de son souhait de mettre fin au contrat de 30 heures car elle a trouvé un emploi à 35h.

Nous avons fait paraître une annonce et suite à sa candidature nous avons proposé le contrat à Mme Ceren GÜL. Malheureusement elle aussi, a été absente dès le lendemain pour cause de Covid. La personne recrutée en urgence, madame Carole PEYRE, donne satisfaction et le poste lui est attribué jusqu'au la fin de l'année scolaire.

Monsieur Florian GRILLERE assure actuellement le complément des heures cantine qui étaient non affectées pour la période de janvier à juillet.

Tape-Cantine : Monsieur Lionel GERLAND qui occupe un poste d'AVS aux écoles de Montmeyran et Montvendre et qui avait un contrat de 6 heures pour les temps tape et cantine devrait met fin à ses contrats.

Nous allons attribuer ces heures à d'autres agents.

La commune tient à remercier tous les bénévoles qui sont venus en renfort pour assurer le bon fonctionnement des services.

#### **7- règlement intérieur salle communale**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général ainsi que pour les associations Montvendroises.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle des fêtes.

À la suite de la décision prise en conseil municipal du 6 décembre dernier de ne plus louer la salle en week-end, les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être redéfinies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, DECIDE à L'unanimité :

– D'approuver le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes ;

–D'approuver les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

### **8- Commission éducation : Portail famille**

Une commission élargie comprenant la commission éducation, des parents d'élèves et des enseignants va se réunir afin d'étudier la mise en place d'un portail famille afin d'organiser les inscriptions aux activités périscolaires : garderie, cantine, tape, Accueil de loisirs. Cette application devra permettre de simplifier les inscriptions aux activités périscolaires, l'organisation des services, faciliter les commandes des repas et permettre au paiement en ligne des activités.

### **9- CDG 26 -Convention unique en santé et sécurité au travail**

CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

L'autorité territoriale informe les membres du conseil (Municipal, d'Administration, Syndical, Communautaire) que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à

améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,

- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales. Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ADHERER à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

\* Suite aux dégradations de la salle communale le 2 janvier dernier, le maire a reçu l'expert en assurance en vue des réparations. Une franchise sera retenue sur le remboursement à venir des travaux.

\* Nuisibles : Afin de décimer les rongeurs qui se promènent dans le vieux village, une opération de dératisations a eu lieu. De même les taupes font des dégâts sur le terrain de foot qui vient d'être roulé ce jour et une opération de fumigation aura lieu ce jeudi.

\* Les trottoirs en bétons désactivés sont en cours de réalisations le long du parc, des terrains de boules et au lotissement les lilas. Une subvention a été demandée au département.

\*Des usagers de la route se plaignent des monticules de terre qui jonchent les routes suite aux labours des agriculteurs.

\* Le pôle paramédical de bel air continue de se diversifier avec l'arrivée d'une sage-femme en complément de l'ostéopathe et de l'orthophoniste en place. Cela complète l'offre de soin avec le cabinet du village du compte 2 kinés et une ostéopathe ainsi que le cabinet d'infirmière.

\* Lecture courrier Michel VIGNON : Monsieur le maire fait la lecture du courrier de Monsieur VI-

GNON adressé au maire, ses adjoints et au conseil municipal. Il indique que Monsieur VIGNON a été reçu le lundi 17 janvier par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint. Le Maire demande au conseil s'il faut répondre à ce type courrier ? Aux diverses sollicitudes et invectives reçues par courrier, SMS, ou encore via Facebook ? Le conseil souhaite que la situation soit apaisée. Le Conseil note des éléments sans fondement dans le courrier et soutient le Maire et les Adjoints dans ses actions.

De même le conseil municipal ne donnera pas suite au devis de travaux de réparation de la concession du cimetière de monsieur Vignon. Eventuellement le conseil propose de rejoindre les 2 murets qui se sont désolidarisés.

\* Elections et foire aux fleurs le 24 avril : il y a un problème d'accessibilité à la Mairie afin de participer au vote pour les personnes âgées et les PMR (Personnes à Mobilités réduites). Un stationnement réservé au niveau du skate parc devra être mis en place.

\* Voirie : les arrêts de bus de la route de la baume Cornillane sont opérationnels même s'il manque encore les panneaux signalétiques. La signalétique des commerçants a été complétée et prochainement celle du pôle bel'air et celle endommagée route de Provence sera mise en place.

\* Radar mobile aux Dourcines : Monsieur Laurent Imbert indique que le radar ne s'allume en rouge que si la vitesse est supérieure à 80 km/h, vitesse excessive au regard des lieux.

\* Miroirs au carrefour (Chaux) : la commune ne souhaite pas poser ce type de matériel car il y aurait trop de carrefour à équiper. Chaque usager de la route doit faire attention aux autres usagers.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Sonia CHOVIN - Pier-rick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Pouvoirs :** Frédérique MARTY à Stéphane PHILIBERT - Didier LEJOUR à Bruno SERVIAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane PHILIBERT

Monsieur le Maire ouvre la séance en invoquant le conflit très grave suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier.

Il demande au conseil municipal d'observer une minute de silence pour les victimes de cette guerre, puis

propose de prendre une mesure pour venir en soutien au peuple Ukrainien.

À la suite de différentes sollicitations (AMF, Pompiers...) le conseil municipal propose d'accorder un don exceptionnel de 500 € qui sera versée sur le compte d'Aides Actions Internationales Pompiers de la Drôme. Une délibération sera prise en ce sens.

Pour les dons en matériel les administrés doivent se renseigner sur les collectes via l'AMF. Celles-ci sont gérées par les pompiers à St Marcel, Romans et Crest.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'OCTROI d'un don exceptionnel de 500 €
- DE VERSER cette aide à l'association Aides Actions Internationales Pompiers
- DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6713 secours et dots

### Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022

Marie-Danielle GELIBERT demande des informations complémentaires sur la signification des sigles

- DESIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Stéphane PHILIBERT indique qu'un montant supplémentaire en DESIL a été demandé concernant la subvention pour le restaurant scolaire.

Madame GELIBERT demande la transmission de l'annexe concernant le Règlement Intérieur de la Salle communale. Le nouveau règlement présenté lors du précédent Conseil sera transmis à tous les conseillers.

Enfin, Madame GELIBERT demande des explications du fait qu'elle est référente du Conseil concernant le restaurant scolaire, qu'elle n'a pas été convoquée à la commission élargie éducation dans le cadre de la mise en place du portail famille et des services périscolaires. Il lui a été répondu que ladite commission avait été constituée lors d'un Conseil Municipal ou elle était excusée, le premier adjoint propose de l'inviter aux prochaines commissions.

### **Le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité (14/14)**

Le maire propose au conseil municipal la modification de l'ordre du jour par l'ajout des deux points suivants : Participation de la commune de Barcelonne au frais supplémentaire de ménage aux écoles en lien avec la COVID, et la possibilité d'adhésion au pro-

chain contrat risques statutaires du CDG 26. Le conseil accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

### **I- Prêt construction restaurant scolaire**

Stéphane PHILIBERT propose de réaliser le prêt pour la construction du restaurant scolaire car les taux sont en train de monter.

Initialement, en accord avec le Trésorier, l'idée était de racheter les 2 prêts en cours et de renégocier un prêt global (prêt Caisse Epargne pour le commerce et prêt Crédit Agricole pour l'extension de la maternelle). Cependant les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) sont très élevées, environ 8%, ce qui n'est pas très intéressant.

Ainsi il est proposé de garder les 2 crédits en cours et à la vue de la trésorerie disponible, et de contracter un emprunt de 300 000 €.

Sur les 2 banques sollicitées seul le crédit agricole a fait des propositions (taux à 1.0546 avec échéance immédiate ou taux à 1.16% avec échéance 1 an après le déblocage des fonds).

Le Conseil décide un emprunt 300 000 € sur 20 ans, à taux fixe non révisable à 1.0546 avec le 1<sup>er</sup> remboursement au 08/05/2022 et frais de dossier 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DE DONNER délégation au maire pour réaliser cet emprunt
- D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt proposé par le Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour un montant de 300 000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe de 1.0546% avec une périodicité annuelle (1<sup>ère</sup> échéance au 08/05/2022) et frais de dossier 300€ TTC.
- D'AUTORISER le maire à effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

### **2- Devenir du renfort secrétariat de mairie et agent technique contractuel**

Monsieur Bruno SERVIAN indique que les contrats CCD de 2 agents arrivent bientôt à expiration.

Au secrétariat de Mairie, Madame Alexia JOLY a été recrutée en CDD pour un accroissement d'activité du 24/04/2021 au 30/04/2022 pour 15 heures semaine. Ce contrat lui complète son temps de travail car elle est déjà en CDI à 20 heures semaine.

Il est proposé de renouveler le CDD pour 1 an.

Au service technique, Monsieur Judicaël CARNIER est en CDD du 16/09/2021 au 15/09/2022 pour 26 heures semaine par suite du départ de Monsieur Tris-

tan BERTHIER. Les agents du service technique réalisent des heures supplémentaires et Monsieur le Maire précise que la charge de travail ne va pas décroître dans les prochains mois. Monsieur CARNIER est un agent polyvalent qui s'investit dans son travail. Monsieur la maire propose de le stagiairiser à 35 heures ou d'établir un contrat à durée déterminée de 35 heures.

Madame Chevalier fait remarquer au conseil que le poste vacant d'agent titulaire est à 15 heures. Le Maire indique que poste vacant est conservé en l'état pour l'instant.

Par équité, le conseil municipal décide de renouveler le CDD de Monsieur CARNIER pour un an à 35h00 semaine.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- LA CRÉATION pour 1 an à compter du 01/05/2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique CI à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15/35 heures.
- LA CRÉATION pour un an à compter du 16/09/2022 d'un emploi non permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique CI à temps complet.
- DIT que ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois.
- PREVOIT que la rémunération des agents seront calculées par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

### **3-Planning de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles de 8h00 - 19h00 pour les 2 tours du 10 et 24 avril prochain**

Les conseillers s'inscrivent au planning de tenue du bureau de vote du 10 et 24 avril prochain.

Les deux créneaux non pourvus seront proposés aux conseillers absents.

### **4 - Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED.**

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons

aux échelles européenne et nationale, Territoire d'énergie Drôme – SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 € pour les communes rurales (au sens de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité - TCCFE) ou à 0,50 € pour les communes urbaines (au sens de la TCCFE) par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 10 000 €/an.

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, joint en annexe, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- d'adhérer à la formule « Énergie Plus » de la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, à raison de 0,20 €/hab. pour une population totale de 1 224 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021), soit un montant de 244,80 €.

#### **5 - Demande supplétive agence de l'eau**

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique qu'il convient de régulariser le paiement des redevances 2020 de l'agence de l'eau à la suite des avis de somme à payer n°12973, 12981 et 13007.

Considérant que ces dépenses n'ont pas été mandatées dans le délai imparti à l'issue de la réponse négative de demande de remise gracieuse à l'agence de l'eau reçue en date du 08 novembre 2021 ;

Considérant l'insuffisance de crédit prévu au chapitre 67 en 2021 et que le budget 2022 n'est pas encore voté à ce jour ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité :

- le paiement des 2 196 € auprès de l'agence de l'eau au compte 678 Autres charges exceptionnelles
- l'inscription des crédits nécessaires au budget

#### **6- Cantine, Garderie, Accueil de Loisirs : Tarifs 2022**

Monsieur Stéphane PHILIBERT informe de la mise en place de services municipaux en lieu et place des associations actuelles. Cette création de services est en cours d'élaboration.

Madame Martine CARAYON expose que la commission éducation élargie s'est réunie pour choisir le logiciel de gestion qui sera utilisé pour les inscriptions et le paiement en ligne et pour arrêter les tarifs des services pour l'année scolaire 2022-2023.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions :

#### **Tarifs 2022-2023**

Services :	Prix :	Remarques :
Cantine	4.70 €	Le repas
Garderie	2.50 € 2.00 €	1 heure pour 1 enfant 1 heure pour 2 enfants et plus, présent simultanément
Tape	15.00 €	Montant pour l'année scolaire
Accueil de Loisirs	12.00 € 10.00 €	La demi-journée du mercredi La demi-journée du mercredi pour 2 enfants et plus, présent simultanément

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création des services municipaux de garderie, cantine et d'accueil de loisirs du mercredi après-midi.
- DE FIXER les tarifs tels que présentés ci-dessus.
- DE leur application à compter de la rentrée de septembre 2022-2023.
- D'AUTORISER l'encaissement dans la régie de recettes

## 7- Infos et demandes diverses en matière de sécurité routière

Monsieur Bruno SERVIAN indique que le radar d'information mobile a été positionné sur divers secteurs de la commune : Quartier Les Mûres puis Quartier les Dourcines et actuellement chemin du Riouset.

Stéphane PHILIBERT présente un PowerPoint de l'analyse des données du radar pédagogique fixe route du stade et du radar pédagogique mobile à ces différents endroits.

Radar pédagogique fixe route du stade :

Sens vers le village 12 % des véhicules ne respecte pas la limitation de vitesse à 70 KM/H. Sens sortie du village 30 % des véhicules ne respecte pas la limitation à 70 KM/H.

Concernant le radar pédagogique mobile, la vitesse est respectée (80 KM/H) à 95 % aux Mures, mais le conseil municipal estime qu'avec l'augmentation de la fréquentation de cette route, la limitation de vitesse n'est pas adaptée. La même analyse est effectuée pour les Dourcines. Chemin du Riouset, la vitesse (30 KM/H) est respectée à 75%.

Monsieur le maire fait part des demandes de pose de miroir, notamment au carrefour des Chaux et sur la route de Beaumont.

Le conseil est conscient de l'augmentation de la fréquentation de ces routes mais ne donne pas d'avis favorable à ces demandes de miroir.

De plus concernant la route de Beaumont, il s'agit d'une route départementale, et il convient de voir avec la DDE.

Cependant une limitation de vitesse à 70 km/h sera mise en place route des Théolets. (Mures)

De même, au Hameau des Dourcines la vitesse sera abaissée à 50 km/h.

Concernant la vitesse excessive dénoncée au chemin des sables, il est décidé de placer le radar pédagogique mobile à partir de la fin du mois de mars afin d'étudier la fréquentation et la vitesse sur cette voie.

Stationnement chemin de ronde et divers endroits de la commune, le conseil demande que les automobilistes utilisent bien les places prévues au stationnement, de faire part de civilité et de courtoisie.

## 8 -Compte rendu réunion Mission Locale

Madame Martine CARAYON a rencontré, à la Baume Cornillane fin février, les représentants de la mission locale pour la présentation du nouveau CEJ.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé),

qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Le Contrat d'Engagement Jeune est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Il permet de mieux comprendre la situation du jeune, ses motivations et compétences, ses difficultés d'accès à l'emploi durable et ses souhaits en matière d'emploi, et propose un **parcours intensif et personnalisé** pouvant durer jusqu'à 12 mois, avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine tout au long du parcours, comprenant des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée. Le jeune bénéficie **de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions Locales** ainsi que d'actions structurantes durant le parcours (Stage de découverte des métiers, formation, dispositif d'accompagnement intensif (EPIDE, École de la 2<sup>e</sup> Chance...), volontariat en service civique ou période de mise en situation en milieu professionnel).

Le jeune est **suivi par un conseiller référent dédié** avec des rencontres régulières. En contrepartie il perçoit une **allocation** pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge du bénéficiaire, de ses ressources ou celles de son foyer et à la condition du respect des engagements de son contrat.

Madame Christelle CHEVALIER présente ensuite le bilan de l'opération « amène ton pote » qui a eu lieu en décembre à Montmeyran. Cette journée est considérée comme une réussite même s'il y a eu peu de jeunes présents. Cela est une première démarche qui sera à renouveler mais qui, à force de répétition, sera de plus en plus connue et attirera probablement plus de jeunes. La Mission Locale évoque la difficulté à mobiliser les jeunes y compris dans les villes plus grandes comme à Valence.

Par ailleurs, les personnes qui sont venues à cette journée ont pu découvrir les nouveaux moyens mis à disposition des jeunes par la Mission Locale et échanger entre eux (ex : casque de réalité virtuelle sur la présentation des métiers).

## 9 - Compte rendu Conseil Communautaire Valence Romans Agglo

Monsieur le maire indique que l'Agglo, dans une dynamique vertueuse pour l'environnement et pour faire face à la hausse du coût de l'énergie, adopte deux mesures concernant l'éclairage public sur ses 54 zones d'activités. Première mesure, la chasse aux luminaires les plus énergivores. Sur un patrimoine de 3 200 luminaires, près de 2 000 luminaires seront modernisés

avec la technologie LED avant l'été 2022. Deuxième mesure, l'extinction de l'éclairage public dans les ZA de 22h à 5h à partir du 1er mars. Sauf sur certains points particuliers : parking de la gare SNCF, entreprises en horaires décalés... En période estivale, l'éclairage ne sera pas remis en fonctionnement le matin. A la clé, une économie attendue de 1,7 million de KW /h soit 400 000 €.

Concernant les demandes de travaux 2022 en éclairage public sur la commune de Montvendre, monsieur le maire indique que sur la route du stade l'agglo a prévu uniquement le changement des appareillages (rééquipement LED) au lieu de prévoir le remplacement des vieux candélabres existants par des candélabres identiques à ceux du village (uniformité esthétique). Des négociations sont en cours avec l'agglo pour poursuivre l'opération d'embellissement de l'entrée ouest.

### **10 – Participation complémentaire de la commune de Barcelonne au frais de fonctionnement des écoles pour la désinfection des locaux en lien avec la COVID**

Monsieur Stéphane PHILIBERT expose qu'une convention financière est conclue avec la commune de Barcelonne concernant la participation de celle-ci aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants barcelonnais scolarisés à Montvendre. Celle-ci prévoit qu'une rallonge peut être rajouter en cas de besoin.

A cause de la COVID 19, la commune a fait face à des frais supplémentaires de ménage en raison de la nécessité d'une désinfection quotidienne des locaux.

Le maire demande l'avis au conseil pour solliciter une participation supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la sollicitation d'une participation complémentaire auprès de la commune de Barcelonne
- DE DONNER délégation au maire ou son adjoint aux finances pour établir l'état récapitulatif des dépenses qui sera transmis à la commune de Barcelonne.

### **11 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires projet 2023-2026 CDG26**

Le Maire de Montvendre expose :

L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

L'opportunité de confier au CDG26 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;  
Que le CDG26 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Commune de Montvendre charge le Centre de Gestion de la Drôme :

De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanismes

\* Vente sous compromis de terrain en zone agricole, la safer est intervenue car il y a une surestimation du prix de vente sur une parcelle. La safer va demander une révision de prix afin que l'agriculteur limitrophe de parcelle puisse se porter candidat.

\* Abattage de 2 cerisiers dangereux devant la passerelle et plantation d'un frêne doré.

\* Ouverture de la pêche samedi prochain. Pêche des enfants (3 prises par enfants et par jour)

\* Camping-car : aire très appréciée par les utilisateurs mais le stationnement est compliqué les vendredis soir lors des entrainements et les samedis et dimanches lors des matchs.

\* Conteneurs : le Maire rappelle que les conteneurs situés sur le parking du stade ne doivent être utilisés que par les camping-cars. Nous demandons aux Montvendrois jouer le jeu et de ne pas apporter leurs poubelles d'ordures ménagères personnelles ou autres dans ces conteneurs.

\* Eclairage Public des lotissements : Les éléments pour la régularisation de l'éclairage public du lotissement la Mayoux sera adressé dans la semaine à la mairie.

\* Les travaux de réalisations des trottoirs le long du parc mairie, au lotissement Les Lilas et derrière le commerce sont terminés. Le rendu est très beau.

\* Le maire indique qu'il n'y aura pas de gros travaux de voirie en 2022 mais uniquement des travaux d'entretien avec des émulsions.

\* Le maire fait part de la venue le 23 février dernier, sur l'invitation de Madame Celia DELAVERGNE, de Madame de la RAUDIÈRE, présidente de l'Arcep (le gendarme des télécoms) afin d'effectuer un suivi d'opération et de vérifier si Orange avait réparé les dégâts sur le réseau cuivre, un an après sa première visite. Il reste encore quelques opérations à mener pour que tous les habitants puissent avoir accès à un réseau décent et correctement entretenu.

\* Covid Commerce : Par suite de la demande de Monsieur Richard GELIBERT, Stéphane PHILIBERT rappelle que la commune avait accordé un mois de gratuité pour les deux commerces suite au confinement et aux restrictions d'ouverture en lien avec la crise du covid. Le Multiservice est resté fermé plus longtemps sur la partie bar. Richard GELIBERT avait rencontré Mme DELAVERGNE pour le multi service puisse bénéficier des aides. L'aide de 8 000€ de l'état n'a pas été perçue par le gérant car toutes les conditions n'étaient pas remplies.

Le gérant n'a donc bénéficié d'aucune aide et il a un résultat en baisse.

Le conseil souhaite aider et soutenir le commerce du village et propose de lui accorder de 2 mois de gratuité du bail ou plutôt la mise en de bail à 1 € (selon recommandation préfectorale). Une délibération sera prise en ce sens.

Conformément à l'article L.1511-3 du CGCT la commune peut prévoir la location à des conditions plus

favorables que celle du marché mais en aucun cas à l'exonération totale des loyers.

Il est proposé de ramener le montant du loyer à l'euro symbolique pour les mois d'avril et mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'engagement de la commune dans le soutien du commerce multiservice occupant un local communal

- DE RAMENER pour deux mois le montant du loyer à l'euro symbolique

- AUTORISE le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

**Présents** : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée** : Didier LEJOUR (30min de retard)

**Pouvoir** : Sonia CHOVIN à Bruno SERVIAN

**Secrétaire de séance** : Stéphane PHILIBERT

**Le compte rendu du conseil municipal du 07 mars est adopté à l'unanimité. 14/14**

### **I - Adoption des Comptes de Gestion 2021**

Les différents comptes sont présentés par Stéphane PHILIBERT 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2021,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2021

**ANNEXE LOTISSEMENT**

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4 463.00 €	0.00 €	4 463.00 €
RECETTES	0.40 €	0.00 €	0.40 €
SOLDE D'EXECUTION 2021	-4 462.60 €	0.00 €	-4 462.60 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2020	632 443.50 €	0.00 €	632 443.50 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	<b>627 980.90 €</b>	<b>0.00 €</b>	627 980.90 €

**ANNEXE SERVICE EAU (NOUVEAU BUDGET EAU)**

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	59 786.01 €	0.00 €	59 786.01 €
RECETTES	59 786.01 €	0.00 €	59 786.01 €
SOLDE D'EXECUTION 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2020	0.00 €	0.00 €	0.00 €

**COMMUNE**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	627 268.55 €	629 893.94 €	1 257 162.49 €
RECETTES	705 649.87 €	237 843.30 €	943 493.17 €
SOLDE D'EXECUTION 2021	<b>78 381.32 €</b>	<b>- 392 050.64 €</b>	<b>- 313 669.32 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ 2020	90 023.61 €	70 171.54 €	160 195.15 €
REVERSEMENT CLOTURE ANCIEN BUDGET EAU 2021	8 039.09 €	175 219.95 €	183 259.04 €
TOTAL RESULTAT REPORTÉ 2020 AVEC EAU	<b>98 062.70 €</b>	<b>245 391.49 €</b>	<b>343 454.19 €</b>
RÉSULTAT DE CLOTURE	<b>176 444.02 €</b>	<b>- 146 659.15 €</b>	<b>29 784.87 €</b>
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	- €	24 818.00 €	24 818.00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	- €	77 050.00 €	77 050.00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT (BF)	- €	<b>94 427.15 €</b>	
RESULTAT REPORTÉ BUDGET LOTISSEMENT 2021	632 443.50 €		632 443.50 €
REVERSEMENT CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT	- 4 462.60 €		- 4 462.60 €
SOLDE	804 424.92 €	- 146 659.15 €	657 765.77 €
Excédent de fctm - BF = Excédit Fctm reporté	709 997.77 €		Compte 002

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité (15 voix /15) :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2021 à l'unanimité.

**2 - Adoption des Comptes Administratifs 2021**

Considérant que la commune doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance. (21h30)

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2021.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité (13 voix /13) :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2021 à l'unanimité.

**3 - Affectation des résultats****LOTISSEMENT**

Considérant la clôture et la dissolution du budget Lotissement, les résultats reportés 2021 (632 443.50

€) et les opérations de l'exercice 2021 (dépenses de fonctionnement = 4 463.00€ et recettes d'investissement = 0.40€) sont reportés dans le budget principal 2022 de la commune.

**EAU**

RAS Gestion par Agglo - équilibre des comptes. Pas de résultat à affecter

**COMMUNE**

Considérant le reversement des résultats du budget lotissement et l'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 709 997.77 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter l'affectation des résultats COMMUNE et LOTISSEMENT de l'exercice 2021 à l'unanimité.

**4 - Adoption des budgets 2022****COMMUNE**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 444 520.52 €	1 990 480.69 €
RECETTES	1 444 520.52 €	1 990 480.69 €

**EAU – NOUVEAU BUDGET EAU**

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	62 800.00 €	10 000.00 €
RECETTES	62 800.00 €	10 000.00 €

**LOTISSEMENT**

- CLOTURE AU 31/12/2021 - Pas de BP 2022

Les budgets 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseil municipal pour la confiance accordée.

**5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Il rappelle que depuis 2021, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (15.51%) a été transféré à la commune.

Seule la TH sur les résidences secondaires est reversée à la commune mais leur taux est figé cette année encore sur celui de 2019 Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif : 6 164 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De VOTER les taux des impôts locaux de l'année 2022 qui seront **sans augmentation** :

Taxe foncière bâtie (13.39 + 15.51) : 28.90 %

Taxe foncière non bâtie : 32.95 %

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

### **6 – Avenir du jardin zen**

Monsieur le maire indique qu'il a été contacté par Monsieur Charles REGIMBEAU créateur du jardin zen à Montvendre. Celui-ci l'informe qu'il a prévu par testament le leg du jardin ZEN à la commune de Montvendre

Ce lundi 11 avril Pedro SANCHEZ et Bruno SERVIAN se sont rendus au jardin zen et ont rencontré Mr REGIMBEAU.

Monsieur le Maire indique que Mr REGIMBEAU est également à l'origine de la création de l'association des amis de Montvendre et qu'il a également réalisé deux mandats en tant que conseiller municipal.

Monsieur REGIMBEAU propose une parcelle de 5 400 m<sup>2</sup> comprenant le parking, le jardin zen, un arboretum d'une centaine d'arbres et un pré en pente qui rejoint le ruisseau de la Meillasse dans lequel est construite une cabane (des ânes) semi enterrée et végétalisée. Il précise qu'il a 1 200 vues sur internet et 500 visiteurs depuis le début de l'année (environ 1 000 visites par an).

Monsieur REGIMBEAU propose également que l'entretien puisse être fait par les amis de Montvendre si cela est possible.

Le conseil donne un avis favorable et proposera de l'aide pour l'entretien du parc.

Une délibération du conseil municipal sera prise en temps voulu pour accepter le leg, soit après le décès du donateur.

Actuellement le jardin est ouvert à tous en permanence.

### **7 -Planning des manifestations**

Date :	Manifestation	Organisateurs
24 avril	foire aux fleurs	Amis de Montvendre
24 avril	2 <sup>ème</sup> T élection présidentielles	Mairie
1 <sup>er</sup> mai	Concours Lyonnaises	Sport boules Chabeuil
1 <sup>er</sup> mai	Omelettes	Section boules Montvendre
1 <sup>er</sup> mai	report match de foot	EAM (suite foire aux fleurs)
8 mai	commémoration	UMAC Montvendre + Mairie à 10h45
13 mai	CIS Montvendre	Pot départ en Retraite et médailles d'honneur
4 et 5 juin	Visite aux jardins	Valence Romans Agglo
9 juin	AG ACCA	ACCA Montvendre
12 juin	1 <sup>er</sup> tour élection Législative	Mairie
12 juin	Pique-nique Mtvdrois	Toutes les Asso de Montvendre
12 juin	Volley	Booster 26
19 juin	2eme tour élection Législative	Mairie
24 juin	Fête de l'école	APE
25 juin	Fête de la musique	EAM (buvette restauration) Mairie (Musique)
1 <sup>er</sup> Juillet	AG EAM	EAM
31 juillet	Fête des moissons	Vieux pistons de la raille
27, 28, 29 Aout	Vogue	AMSL
9 septembre	Burger frites	APE
5 septembre	Rallye Vélo	Enfants du mont de venus

### **8 - Points travaux et divers**

-Allées piétonnes en bétons désactivés, jeux de boules commerce et pré des lilas : Travaux terminés

-Pas de gros travaux communaux en cours mais prochainement le remplacement du grillage du stade le long de l'impasse des noyers et l'entourage de conteneurs ordure ménagère au stade

- Enfouissement Enedis et finalisation de la reprise des enrobés.

- Accessibilité pour les handicapés, travaux centre village et stade

### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

\* Parking pour élections le 24 avril pendant la foire aux fleurs au skate-park. Une solution est à l'étude pour les personnes à mobilité réduite (sur rdv de 9h30 à 11h30 avec transport adapté)

\* Etude Fibre : un sous-traitant d'Axione passe des aiguilles dans les gaines du centre du village. En campagne une entreprise recense les poteaux télécom en vue de la pose de la fibre en aérien.

\* Réfection sur le rond-point : les amis de Montvendre demandent si le rond-point peut être embelli d'un point de vue paysagé. Il a été refait il y a 10 ans mais avec quelques arbres et quelques plantations dégarnies. Une commission extra-municipale sera créée au mois de septembre.

\* Message de Fanny Chambon : demande une attestation d'autorisation communale d'implantation d'une micro crèche sur la commune dans les locaux de Monsieur Grandouiller (pôle bel air) et la possibilité d'une participation financière de la commune. Les coordonnées de la CAF lui seront transmises en vue de financement et la commune fera de la communication auprès des administrés mais pas de financement. Le conseil soutient le projet qui étoffe l'offre de service sur la commune.

\* Offre d'emploi périscolaire : Madame Mathilde CHOQUET est recrutée jusqu'au 16 mai mais il faudra recruter une personne ensuite jusqu'à fin juin. La commune remercie les bénévoles qui suppléent les absences.

\* Problème de poubelles aux camping-cars. Il est rappelé que les conteneurs sont à usage exclusif des camping-cars. Les Montvendrois bénéficient encore du ramassage en porte à porte tous les mardis. L'agglo envisage le passage en PAV (Point d'Apport Volontaire), ce passage n'est pas soutenu par la commune.

\* Le maire indique qu'il est interpellé par certains riverains concernant la sécurité routière : On peut noter des demandes en opposition. Un administré demande l'enlèvement d'un ralentisseur route de la Baume car il entraîne trop de bruit et un autre administré route de Crest réclame un ralentisseur car les voitures roulent trop vite.

Chacun doit respecter les limitations de vitesse pour garder l'ensemble de la commune agréable à vivre.

Le conseil compte sur l'ensemble des utilisateurs des différentes routes pour qu'ils respectent le code de la route. Des contrôles radar sont effectués par la gendarmerie.



## POMPES FUNÈBRES MOURIER

*Funérarium - Articles funéraires  
Organisation complète des obsèques  
Marbrerie - Prévoyance obsèques*



**sarl VIALE**  
**— Froid —**  
**CLIMATISATION**  
585b route de Montmeyran  
**Pompes à Chaleur**



**26800 MONTISON 04.75.84.48.61**



**PÉPINIÈRES ROUX** SAS  
MAISON FONDÉE EN 1926

120 impasse des Béalets  
Route de Beaumont les Valence  
26120 MONTVENDRE  
04 75 59 06 03  
[contact@pepinieres-roux.com](mailto:contact@pepinieres-roux.com)  
[www.pepinieres-roux.com](http://www.pepinieres-roux.com)

# CLIN D'ŒIL



Médailles, retraites et présentation des calendriers chez les pompiers



Les artisans embellissent le village



Succès de la fête des Moissons



Rallye-vélo 2022





Des Montvendrois champions de France d'attelage



Agents recenseurs : en février 2022, nous sommes **I 283 habitants.**



Belle ambiance à la vogue 2022



Un réservoir décoré route des Mûres



Compétition de caisse à savon à Toulouse : un équipage Montvendrois sur le podium

# MONTVENDRE D'ANTAN



1978 - 1979

*Il était une fois, ...  
la Foire aux Fleurs.*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée :** Laurent IMBERT - Didier LEJOUR

**Pouvoir :** Michelle BLESSON à Martine CARAYON - Frédérique MARTY à Bruno SERVIAN - Ellen PETIT à Stéphane PHILIBERT

**Secrétaire de séance :** Stéphane PHILIBERT

### Adoption du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2021 (13/13)

Il est fait lecture au conseil du compte rendu du conseil municipal du 11 avril dernier.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### 1- Décisions modificatives de crédits Budget Commune

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, d'une part en investissement pour équilibrer les chapitres 021-023 qui font apparaître un écart de 0.03cts et d'autre part en fonctionnement pour le remboursement à Groupama suite au sinistre du portail de l'école :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES €	RECETTES €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 697.60	
022	Dépenses imprévues	-2 697.60	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	0.03	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		0.03
<b>TOTAL :</b>		<b>0.03</b>	<b>0.03</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.03</b>	<b>0.03</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### 2-- Décisions modificatives de crédits Budget EAU

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est néces-

saire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, notamment pour régulariser la TVA et le résultat de fonctionnement reporté induit par celle-ci :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES €	RECETTES €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 629.84	
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 629.84
<b>TOTAL :</b>		<b>3 629.84</b>	<b>3 629.84</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3 629.84</b>	<b>3 629.84</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### 3- Choix sur les modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

#### Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique et considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Montvendre afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel (à choisir) :

Publicité par affichage (préciser le lieu) ;

**ou Publicité par publication papier**

ou Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

-D'ADOPTER la proposition du maire, à savoir la publicité par publication papier en Mairie qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

#### **4 - Modification de la régie de recettes pour permettre l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire municipal**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux

régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Montvendre n° DE\_035\_2018BI en date du 18 juin 2018 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, et notamment de l'IFSE des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19/05/2022 concernant le projet de délibération modifiant une régie de recettes en instituant la perception des droits relatifs à l'accueil périscolaire,

Monsieur le maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la modification de la régie de recettes existante pour prévoir l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire qui sera mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2022 (cantine et garderie en plus des tape et accueille de loisirs existants).

Il convient également d'ajouter de nouveaux modes de paiement et de prévoir l'ouverture d'un compte de dépôt de fond auprès du trésor public

CONSIDERANT qu'une **régie de recettes** est déjà existante pour encaisser régulièrement le produit des locations de la salle des fêtes, de location de mobilier, les redevances photocopies, d'adhésion à la bibliothèque, de l'encaissement des encarts publicitaires (bulletin municipal et site internet, de droits de place, d'encaissement funéraire (cimetière, columbarium et jardin du souvenir etc.) ;

CONSIDERANT la nécessité de regrouper sous une seule et même régie l'ensemble des produits à encaisser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

**Article 1.** La régie de recettes existante est modifiée et elle permet l'encaissement des droits perçus pour) :

- La location de la salle des fêtes
- La location de mobilier (tables, chaises, bancs...)
- L'adhésion à la bibliothèque
- Les encarts publicitaires (bulletin municipal et site internet)
- Les droits de place
- Les droits des concessions funéraires (cimetière, columbarium, jardin du souvenir)

- Les Tape et l'accueil de loisirs (ancien système jusqu'au 31/07/2022)
- L'accueil périscolaire municipal (garderie, cantine, tape, accueil de loisirs – nouveau système au 01/08/2022),

**Article 2.** Cette régie est installée en Mairie de Montvendre et sera dénommée sous l'appellation « Produits divers -code 012 ».

**Article 3.** La régie encaisse les produits désignés à l'article 1 selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèques ;
- 2° : Cartes bancaires en ligne ;

**Article 4.** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 euros.

**Article 5.** Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

**Article 6.** Le régisseur est désigné par le maire sur avis conforme du comptable (Cf. arrêté 2022.AR.021).

**Article 7.** Le régisseur est tenu de constituer un cautionnement de 300 €.

**Article 8.**—Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Direction Générale des Finances Publiques de la Drôme

**Article 9.** Le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **5 - Règlement Intérieur du service périscolaire**

Madame la deuxième adjointe indique que la commission éducation élargie s'est réunie et a travaillé sur le projet de création d'un service périscolaire municipal. Elle rappelle la délibération n° DE\_11\_2022 du 7 mars 2022 fixant le prix des tarifs périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 ainsi que la délibération n° DE\_24\_2022 du 23 mars 2022 portant sur la modification de la régie existante afin de prévoir l'encaissement des produits du service périscolaire.

Elle propose, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, la création d'un service d'accueil périscolaire qui sera mis en place pour les élèves des écoles maternelle et primaire de la commune et d'adopter le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du service public des temps périscolaires

et arrête les conditions dans lesquelles les usagers ont accès au service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et primaire à compter de la rentrée scolaire 2022-2023
- d'adopter de règlement intérieur présenté
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget de la ville.

### **6- Point info personnel périscolaire**

Madame la deuxième adjointe informe de l'organisation des emplois du temps et du besoin en personnel pour assurer le nouveau service périscolaire municipal.

Les ATSEMS continueront d'exercer des missions Tape et Garderie en plus de leur temps de travail à l'école maternelle (38h semaine hebdomadaire)

Il est prévu de stagiairiser 2 agents actuellement en CDD :

- Madame Charlotte SAGNARD pour un temps de 23h30 en période scolaire pour la cantine, la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi.
- Madame Sandrine ELOI pour un temps de 25h30 en période scolaire pour la cantine, la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi et le ménage de la mairie et de la bibliothèque.

6 Agents seront recrutés sous contrat CDD pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Madame Françoise MACCARI aura un CDD de 8 h pour cantine
- Madame Carole PEYERE aura un CDD pour 22heures pour la cantine (Cantinière – repas)
- Il faut recruter 4 personnes supplémentaires :
- ✓ Un CDD de 21h30 pour les tapes, la cantine, la garderie du matin, 1h ménage de la garderie et 2 mercredis par mois d'accueil de loisirs
- ✓ Un CDD de 4h00 pour les tapes (il sera proposé aux l'AVS ou service civique des écoles)
- ✓ Deux CDD de 12h00 pour les tapes et la cantine

Les créations de postes seront effectuées lors du prochain conseil lorsque tous les contrats seront pourvus.

### **7 - Point info PLU**

Monsieur le Maire indique que le PLU est toujours au point mort dans l'attente du projet d'extension de la Zone Artisanale pour laquelle la commune a atteint la surface maximale prévu au Scott.

La commune a sollicité les 6 entreprises demandeuses de terrain en ZA afin qu'elles transmettent un dossier expliquant le projet envisagé.

Seulement deux entreprises ont répondu à la demande d'expression de leur besoin : surface au sol, emprise du bâti, croquis d'implantation.

Le Maire propose de faire réaliser une ébauche d'implantation d'entreprises à un géomètre ou un architecte puis de le soumettre au Scott et à la DDT pour avis.

## **8 - Compte rendu de réunion de présentation des nouveaux dispositifs d'aides aux communes par la région Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire indique qu'il a participé le 12 mai dernier à une réunion à Alixan organisé par la Région Rhône Alpes afin de présenter les dispositifs d'aides régionales aux communes.

En liminaire il est précisé les dossiers inéligibles : travaux de voirie, sécurisation, soutènement ; les réseaux ; le photovoltaïque et les cimetières ; les bâtiments techniques municipaux ; les logements communaux sauf pour les communes de -2 000 habitants. Ensuite les dossiers éligibles concernent le sport, la santé, la sécurité, le 1<sup>er</sup> et dernier commerce.

Les 5 types de contrats sont :

- **Le contrat région** (géré par l'agglomération CAVRA, c'est un contrat de 4 ans pour 100 000 € minimum de dépenses.
- **Le bonus ruralité** : dossier à déposer au fil de l'eau pour les communes de -2000 habitants (aide maximum de 40% dans la limite de 100 000 € de subvention).
- **Le contrat Région Ville** : dossier à déposer au fil de l'eau pour les communes de 2000 à 20 000 habitants (aide maximum de 40% dans la limite de 100 000 € de subvention).
- **Le contrat région investissement** : toutes les communes pour un projet d'envergure régionale
- **Le contrat région ville moyennes** : pour les villes qui seront labélisées.

Les conseillers régionaux pour CAVRA et donc pour Montvendre sont Nicolas Daragon et Marlène MOURIER.

## **9- Subvention concernant le projet « Chauffage des écoles »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération DE\_002\_2022 du 24 janvier 2022 portant sur le projet de chauffage des écoles.

Il indique que les travaux de remplacement des menuiseries ont été réalisés mais par encore la partie

isolation ni la partie chauffage pour lequel le projet n'est pas complètement abouti.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que des demandes de financements ont été faites auprès du département, de la préfecture et du SDED. Ce dernier souhaite un projet individualisé par école et non un projet global. Il est proposé le tableau suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
<b>PRIMAIRE</b>	<b>53 043.45 €</b>	Depart 25 %	13 260.86 €
Devis Edretherm Primaire avec options	42 433.45 €	Commune 35%	18 565.21 €
Devis Menuiserie Primamire	9 700.00 €	Prefet 20 %	10 608.69 €
Devis Isolation Soufflage	910.00 €	SDED 20 %	10 608.69 €
<b>MATERNELLE</b>	<b>28 227.82 €</b>		
Devis Edretherm Maternelle Haut	13 400.17 €	Depart 25 %	7 056.96 €
Devis Edretherm Complément	3 450.61 €	Commune 35%	9 879.74 €
Devis Menuiserie Maternelle	9 667.00 €	Prefet 20 %	5 645.56 €
Devis Isolation Soufflage	1 710.04 €	SDED 20 %	5 645.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 271.27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 271.27 €</b>
		Depart 25 %	20 317.82 €
		Commune 35%	28 444.94 €
		Prefet 20 %	16 254.25 €
		SDED 20 %	16 254.25 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, DECIDE à L'unanimité

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter auprès du SDED une subvention pour le changement du système de chauffage suivant le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres cofinancements le cas-échéant
- D'ASSURER le financement correspondant,
- D'AUTORISER M. le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **10- Subventions aux associations**

Le 1<sup>er</sup> adjoint indique qu'une enveloppe de 12 000 € a été budgétisée au compte 6574 et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations.

Il est proposé le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Montant 2022
Aide et partage	1000
Amicale des parents	200
Amicale des pompiers	200
Amis de Montvendre	500
Asso Anciens Combattants	300
Club des trois ponts	600
Club des 3 ponts pour repas des anciens	966
Coop maternelle	250
Croix rouge	0
En Avant Montvendre	2 300
En Avant Montvendre pour fête de la musique	1 200
Les enfants du Mont Vénus	300
Ligue nationale contre le cancer	100
USEP Montvendre	1 300

AMSL	2 000
Booster 26	250
Les vieux Pistons de la Raille	400
La prévention routière	100
<b>TOTAL</b>	<b>11 966</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 11 966 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

### **- QUESTIONS DIVERSES**

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

\* Sonia CHOVIN fait le compte rendu de la commission déchets de Valence Romans Agglo  
Depuis le 4 octobre 2021, le tri s'est simplifié : tous les emballages et papiers se trient dans les conteneurs jaunes. Montvendre fait partir des 4 dernières communes ou il n'y a toujours pas d'étude en vue du ramassage en conteneurs collectifs ou le passage en PAV (Point d'Apport Volontaire). En janvier 2023 l'agglo veut réduire le nombre de passage dans certaine commune et elle a fait des contrôles-qualités des bacs de tri.

\* Terrain des châtaigniers : Une révision de prix est demandée par la Safer.

\* Fibre optique : visite d'un technicien qui souhaiterait installer des poteaux à l'impasse des ramières alors que le réseau électrique est enterré à cet endroit. Suite à notre intervention, Orange et ADN doivent se rencontrer pour les maisons situées le long de la route de Malissard afin de limiter la mise en place de poteaux. Les études sont toujours en cours.

\* Electricité Quartier de l'Aube : le Maire a effectué une demande auprès d'Enedis pour obtenir l'enfouissement de la totalité de la ligne électrique.

\* Les amis de Montvendre : une information va être adressé aux présidents d'association en vue de l'organisation d'un pique-nique montvendrois au lac le 12 juin prochain.

\* Préparation du planning de tenue du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022**

**Présents** : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée** : Laurent IMBERT - Didier LEJOUR

**Pouvoir** : Frédérique MARTY à Bruno SERVIAN

**Secrétaire de séance** : Stéphane PHILIBERT

### **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance rédigeant le PV**

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance pour la rédaction du PV

### **I- Création de poste**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des rythmes scolaires et du périscolaire municipal, il y a lieu

- De stagiairiser 2 agents contractuels sur la base de 29 heures et 23.25 heures en période scolaire (Mmes ELOI et SAGNARD)

- De recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier mais aussi en lien avec la reprise du personnel de l'association du restaurant scolaire et de la garderie

- de stagiairiser un agent technique en CDD (M. CARNIER) à compter du 16/09/2022 à 35h/Semaine

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité (12/12) :**

- De créer deux postes d'adjoint d'animation permanent à temps non complet à 23/35 et 20/35

- De recruter six emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie CI à temps non complet en période scolaire (17.33/35h ; 15.55/35h ;

9.45/35h ; 9.45/35h ; 6.30/35h ; 3.15/35h) du 01.09.2022 au 31.08.2023.

- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 15 heures et de créer un poste d'agent technique catégorie CI à temps complet (35h/35) au 16/09/2021
- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Il est précisé qu'une enveloppe budgétaire pour la formation sera éventuellement abondée afin de faire passer aux agents d'animation le BAFA et BAFD (le poste de directeur sera assuré pour l'année scolaire 2022-2023 par Madame Laetitia Ponson PONSERRE, directrice de l'école Maternelle,). Une annonce sera passe sur le site du CDG 26 pour le besoin en recrutement d'agent avec BAFA.

## **2-Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour 2021-2024 et mise à jour du PEDT pour 2022-2024-**

Au travers du Projet Educatif, la commune porte des ambitions éducatives fortes s'appuyant sur les moyens locaux et sur un réseau d'acteurs qui agissent en complémentarité pour permettre l'épanouissement des enfants de 0 à 11 ans.

La commune a souhaité renouveler et compléter son projet pour les raisons suivantes :

- Figer pour les années à venir les ambitions éducatives du territoire et les décliner en objectifs ;
- Garantir un projet coconstruit et partagé par les acteurs éducatifs du territoire
- Définir l'organisation scolaire, périscolaire et extrascolaire du territoire ;
- Croiser le P.E.D.T avec tous les dispositifs existants pour approfondir les actions, notamment pour avoir la possibilité d'ouvrir vers le dispositif « plan mercredi » ;

Un travail partenarial s'est engagé afin de redéfinir, avec les partenaires signataires de ce projet et les acteurs de la communauté éducative, les ambitions éducatives de la commune et ses déclinaisons opérationnelles.

Considérant que la commune s'investit depuis de nombreuses années dans des politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances et des droits entre les jeunes ;

Considérant que, la commune a organisé une concertation avec les parents et les partenaires éducatifs qui se sont exprimés en faveur d'un maintien l'organisation du temps scolaire sur 4.5 jours,

Considérant que la commune à compter du 01/09/2022 va reprendre les services périscolaires associatifs existants (garderie, cantine, Accueil de Loisirs).

Le PEDT et la convention attenante sont établis pour une durée de 3 ans.

Durant cette période, les réunions du Comité de Pilotage et les groupes de travail seront réguliers pour réajuster, si nécessaire, l'opérationnalité du projet. Le PEDT peut faire l'objet d'avenants annuels.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, **(12/12)**

-D'APPROUVER, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour la période 2021 – 2024 et la modification pour la période 2022-2024

- D'AUTORISER, le Maire à signer la convention relative à la mise en place du PEDT pour la période 2021 – 2024 et la modification pour la période 2022-2024

-D'AUTORISER à signer tous les avenants éventuels, tous documents afférents et à accomplir toutes les formalités en résultant.

## **3-Avis sur le compte rendu de la CLECT**

Monsieur Stéphane PHILIBERT, adjoint délégué aux finances expose à l'assemblée que depuis 2016, la communauté d'agglomération est compétente pour la gestion des équipements sportifs.

En 2022, il est proposé le transfert de la piscine de Chabeuil, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en date du 15 juin 2022 sous la présidence de Mr Christian GAUTHIER et Madame Geneviève GIRARD.

Elle a pour mission d'élaborer le rapport portant sur l'évaluation des charges transférées.

Conformément à l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité, lors de cette séance du 15 juin 2022. Il doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **(12/12)**

1. approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'évaluation des charges transférées du 15 juin 2022 ;

2. précise que le montant de l'attribution de compensation d'un montant de 85 117 € sera définitif, par un vote du conseil communautaire.

#### **4 – Décision Modificative de crédits (Régul/FCTVA) (12/12)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	283 017.80	
2135	Installations générales, agencements	7 189.48	
2312	Agencements et aménagements de terrains		290 207.28
TOTAL :		290 207.28	290 207.28
TOTAL :		290 207.28	290 207.28

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (12/12)

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **5 – Avis sur l'éclairage public : Extinction ou réduction d'intensité**

Monsieur le maire rappelle que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire des collectivités territoriales. Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage public. Il indique que depuis 2018 l'agglo a repris la compétence de l'éclairage public et en raison de la forte augmentation des tarifs de fourniture d'électricité elle demande aux communes d'émettre un avis sur la coupure de l'éclairage public au milieu de la nuit pendant les plages horaires peu fréquentées par la population.

Le maire en profite pour rendre compte des travaux effectués dernièrement par l'Agglo sur la route du stade et au centre du village

Il demande au conseil son avis sur les possibilités de coupure d'éclairage la nuit ou de l'abaissement d'intensité de l'éclairage.

Le centre du village est déjà équipé de Led qui bénéficie d'abaissement d'intensité.

Le passage au noir complet pose un problème de localisation (on ne sait pas où l'on marche).

Il est demandé si le passage au noir fait baisser la délinquance ? Il n'y a pas de retour d'expérience. Les gendarmes conseillent cependant de mettre en place des détecteurs de mouvement

La commune va demander le passage en Led sur une grande partie du territoire

Christelle HUSCENOT expose le cas de la commune de Montmeyran qui a fait une démarche collaborative qui a arrêté des choix différents selon les zones de la commune.

Des conseillers municipaux trouvent triste le fait de rentrer dans un village tout noir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le principe d'un abaissement de l'intensité de 50% de 23h00 à 05h00

12 votes POUR et 1 ABSENTION (C. CHEVALIER).

#### **6- Info sur l'évolution de la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif**

La direction des déchets de Valence Romans Agglo (Représenté par Mr BERGER et Mme FERREIRA) est venue ce lundi 27 juin 2022 présenter le projet d'implantation de CSE (Conteneur Semi-enterré) pour les ordures ménagères et les CA (Conteneurs Aériens) pour le tri sélectif.

La mise en place de ce nouveau dispositif est prévue approximativement pour juin 2023.

L'agglo propose 7 sites d'implantation (Chaillard, Pont TGV Plan du moulin, Paluds, Argot, Parking rte 3 ponts/Rte Baume Cornillane, Rte de Barcelonne, vestiaires Foot). Tous ces points d'apport volontaires seraient équipés d'au moins 1 CSE OM et 1 CA Verre et 1 CA MM (Multi-Matériaux).

Les élus souhaitent faire évoluer les points proposés : Chaillard, Chirouze, Panette, la Cuma, centre de village, plan du moulin, rte de Barcelonne, église.

#### **7-Info sur la mise en place du logiciel E-ticket pour la gestion du périscolaire**

L'information sur les nouvelles modalités d'inscription ont été transmises aux parents via les cahiers de liaison de l'école. Une perméance d'information et d'accompagnement s'est tenue le jeudi 30 juin en mairie mais aucun parent n'est venu. A ce jour il y a une quarantaine de dossiers d'inscription en cours (sur 140 probables).

Quelques bugs ou difficultés remontent et ils sont traités au fil de l'eau.

**8- Demande de subventions**

Stéphane PHILIBERT informe des demandes en cours notamment concernant le SDED et des compléments au Département

**9 - Compte rendu du conseil communautaire du 29/06/2022**

En attente compte rendu CR CAVRA

**10 – Veilleurs de Crue**

Jean-PAUL.BARLATIER a participé à la réunion du 28 juin dernier organisée par l'agglomération afin de faire vivre le réseau des veilleurs de crue et de faire le bilan de l'année écoulée : peu de pluie importante l'an dernier, l'implantation des échelles a été réalisée ainsi que le marquage des échelles, et la remise des ensembles de pluie et info sur la formation proposée intitulée « conduite à tenir en milieu inondé ».

Une info est faite sur l'entretien des cours d'eau, Il est rappelé que le Code de l'environnement précise que l'entretien des cours d'eau incombe au propriétaire qui est propriétaire jusqu'au milieu du cours d'eau. L'agglomération entretient les berges et le lit lorsqu'elle est propriétaire. Elle peut se substituer aux propriétaires riverains qu'en cas de défaut d'entretien de ce dernier uniquement dans le cadre d'un PPE (Plan Pluriannuel d'Entretien).

Voir le guide établi par la DDT : [http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/2\\_annexe\\_4-\\_guide\\_entretien\\_cours\\_d\\_eau.pdf](http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/2_annexe_4-_guide_entretien_cours_d_eau.pdf)

**- QUESTIONS DIVERSES**

\* Consultation des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

\* Restaurant scolaire : réunion avec l'architecte du cabinet AGC pour le projet d'appel d'offres et une visite du restaurant scolaire de Châteauneuf sur Isère est prévue ce mercredi 6 juillet de 10h00 à 12h00.

\* La classe des CEI de Mr Roussel déménage demain : elle occupera le haut de la salle communale. Elle sera équipée d'une Clé 4G afin de bénéficier du réseau wifi de l'école

\* L'agglomération, qui a la compétence informatisation des écoles demande que le réseau Wifi soit arrêtable et préconise une installation câblée du réseau internet dans l'école primaire. L'école va avoir une nouvelle dotation Agglo 2 tablettes par classe.

\* Puit chemin des cabanes (Rte de Crest) : la commune a défriché un puit bâti qui appartient au propriétaire M. Barre

\* Arrosage du stade en journée : revoir des jours et horaire d'arrosage

\* Camping-car : un conseiller fait remarquer que l'aire de camping-car est en plein soleil sur une place bitumée. Il lui est répondu que bien souvent les camping-cars ne veulent pas d'arbres pour bien capter avec les paraboles.

\* Commission pour l'aménagement du rond-point : réunir en septembre la commission cadre de vie

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022**

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON -- Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Stéphane PHILIBERT

**Lecture du compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 04 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance rédigeant le PV**

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance pour la rédaction du PV

**I- Approbation rapport d'activité 2021 VR Agglo et divers (15/15)**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2021.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER le rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2021
- D'APPROUVER les rapports d'activités de VR Déplacement, VR Habitat, Epora pour 2021
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

## **2 -Lancement de l'enquête publique pour le déclassement de voies communales et information sur le choix du commissaire enquêteur (15/15)**

Comme beaucoup de communes, la commune de Montvendre possède un important domaine public.

Si la grande majorité de celui-ci est ouverte au public et permet la circulation soit pédestre soit automobile, un certain nombre de lieux sont constitués de voies, de placettes en impasse et d'usage quasiment privatif par les riverains.

Des propriétaires riverains de ce type de domaine public ont demandé si la commune serait disposée à leur céder tout ou partie de ce domaine public particulier.

Trois parties du domaine public communal font l'objet d'une telle demande :

– la voie en impasse (AB 444) donnant sur la rue des 3 ponts au sud de la salle polyvalente et bordée par les parcelles AB 179, 209 et 210, domaine public d'environ 167 m<sup>2</sup>.

– une « placette » (ZY 207 et ZY 208) accessible depuis la route de Bel Air, le Tuilier et bordée par les parcelles ZY n° 101,102,103, 104, 110 et 200, d'environ 535 m<sup>2</sup>.

– un bas-côté de la rue du Rioussat- Chemin de l'Allard (ZI 195) à été aménagé en espace vert par le propriétaire de l'immeuble situé en bordure nord de la parcelle ZI 193 pour une surface d'environ 155 m<sup>2</sup>.

Le domaine public, qu'il soit communal, départemental ou de l'État est inaliénable par nature et doit être, si une partie de celui-ci doit être cédée, déclassée du domaine public et pour ce faire une enquête publique est nécessaire.

La délibération qui vous est proposée prévoit donc l'organisation d'une enquête publique pour un déclas-

sement partiel du domaine public concernant les 3 lieux précédemment cités, et de désigner M. Bernard BRUN comme commissaire enquêteur, car ce dernier figure sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du département de la Drôme et il a déjà mener une autre enquête publique sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER le principe de déclassement des parcelles communales AB 444, ZY 195, ZY 207 et ZY 208,
- DE LANCER l'enquête publique nécessaire au déclassement des parcelles communales AB 444, ZI 195, ZY 207 et ZY 208,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à définir les dates et modalités de l'enquête publique par arrêté,
- DE PRÉCISER que le déclassement des parcelles communales sera prononcé par délibération à l'issue de l'enquête publique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

## **3- Passation d'actes en la forme administrative, désignation d'un adjoint représentant la commune et Reprise de la voirie des lotissements : recours a un acte authentique (15/15)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération DE\_039\_2021 du 18 octobre 2021 concernant l'éclairage extérieur des voies privées et la convention de prise en charge financière entre la commune et Valence Romans-Agglo.

La commune souhaitait reprendre dans son domaine privé les voiries des cinq lotissements suivants : Les jardins du soleil, L'orée du coteau, La Mayoux, Le clos Sylvestre et Le jardin de chansaud.

Après consultation des Associations Syndicales, propriétaires et co-propriétaires de ces lotissements seulement 4 lotissements seront concernés par la reprise de voirie.

En effet, concernant L'orée du coteau les co-propriétaires (Mr Cadiot et Mme-Besserve ; Mr et Mme Leclercq, et Mme Teichert) souhaitent rester propriétaires de la voirie du lotissement et ils ont demandé par courrier (dont une copie a été transmise au service Eclairage Public de Valence Agglo) la résiliation de l'éclairage du candélabre du lotissement.

Pour les autres lotissements, la commune va procéder à la régularisation ces transactions immobilières sous la forme d'un acte authentique administratif.

Ainsi, monsieur le maire indique que les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente, l'acquisition ou l'échange d'immeubles.

En effet, au terme de l'article L1311-13 du CGCT « Les maires, ... sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics ».

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité de l'autorité recevant l'acte, le conseil municipal est appelé à désigner un adjoint qui représente la collectivité partie à l'acte et signe en son nom.

Considérant l'intérêt de la commune pour la commune de régulariser certaines transactions immobilières sous cette forme, il est proposé de désigner un adjoint pour représenter la commune.

Cette procédure sera utilisée au cas par cas selon les caractéristiques des acquisitions, cessions ou servitudes à réaliser

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, DECIDE à l'unanimité

- D'AUTORISER M. le maire à conclure et authentifier l'acte administratif d'acquisition de la voirie des lotissements désignés ci-dessus
- D'AUTORISER M. le maire à conclure et authentifier tous les actes susceptibles d'être concernés par leur authentification en la forme administratives soumis à l'obligation de publicité foncière (ventes, acquisitions, servitudes...) actes
- DE DÉSIGNER Monsieur Stéphane PHILIBERT, premier adjoint, comme représentant de la collectivité
- D'AUTORISER M. le premier Adjoint à signer les actes authentiques en la forme administrative au nom de la commune.

#### **4 – Demande de Subvention Cour école maternelle (15/15)**

Monsieur le Maire rappelle l'information faite lors du précédent conseil municipal du 04 juillet dernier concernant la réfection de la cour en enrobé de l'école maternelle et la demande de subvention correspondante auprès du département de la Dôme.

Le certificat administratif transmis lors de la demande de subvention, précisant que la commune ne sollicite le subventionnement uniquement par le département n'est pas suffisant et la demande doit être formalisée par une délibération.

Ainsi, voici la description du projet.

La commune souhaite mettre à disposition des élèves une cour propre, accueillante et ludique. Il rappelle que la partie engazonnée à l'ouest a déjà été aménagée avec la mise en place de plusieurs structures de jeux ainsi que de la plantation d'arbres et la réalisation d'un petit jardin potager.

La partie bitumée à l'est reste à aménager car la cour s'est fortement dégradée et de nombreux trous apparaissent ainsi que des boursoflures en lien avec la croissance racinaire des arbres. De même, en l'absence de bancs, les enfants s'assoient à même le bitume.

En lien avec la directrice de l'école, les parents d'élève et l'association de la garderie Monsieur le maire a formulé une demande la réfection et d'animation de la cour de l'école sur la partie « est ».

Un nouvel enrobé avec des tracées de jeux ont été demandé ainsi que l'installation de jeux et du mobilier, notamment pour que les élèves de la maternelle mais aussi les enfants de la garderie (cour commune), puissent s'asseoir.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant		Taux	Montant
Travaux de réfection de la cour	15 238,50 €	Département	25	4 200,00 €
Mobilier (3 bancs)	990,00 €	Commune	75	12 600,00 €
Jeux	397,50 €			
Fourniture Divers tracage au sol	204,00 €			
TOTAL :	16 830,00 €	TOTAL :	100	16 830,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, DECIDE à l'unanimité

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter du Département les demandes de subventions suivant le plan de financement ci-dessus,
- D'ASSURER le financement correspondant,

- D'AUTORISER M. le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **5 – Point sur le personnel (info)**

Le maire rappelle la création des postes prévue lors du dernier conseil municipal.

Concernant le nouveau périscolaire municipal, Madame CARAYON fait le point sur le recrutement déjà effectué et celui encore en cours. A date il manque encore un poste de la cantine et tape (12 ou 8 h00). Le poste sera proposé à l'AESH définitif qui sera affecté sous peu à l'école primaire.

Concernant le service technique, monsieur Mathieu RAVIT va muter à la commune de Loriol au 1<sup>er</sup> octobre. Il solde actuellement ces congés. De son côté Monsieur Judicael CARNIER finit son contrat le 15 septembre. Il va ensuite retourner chez son ancien employeur qui lui a fait une nouvelle proposition financière plus intéressante.

Monsieur Luc JURRUS pourrait être recruté à la place de Mathieu RAVIT.

### **6- Info sur la mise en place de Conteneur Semi-Enterré (CSE) par CAVRA (Info)**

La commune vient de recevoir ce jour la 4<sup>ème</sup> version du projet d'implantation proposée par l'Agglo. A ce jour ce n'est pas calé et la nouvelle proposition transmise ne satisfait pas Monsieur le Maire et les adjoints.

### **7- Création de la commission communale « Rond-point » (15/15)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE\_014\_2020 instituant les commissions communales municipales.

Il indique qu'une nouvelle commission va être créée afin de réaliser l'aménagement paysagé du rond-point de la croix Saint-Joseph afin d'améliorer l'image et l'attractivité de la commune.

En prérequis, la commune va prendre attache auprès du service départemental des routes pour savoir ce qui peut être fait au niveau de ce rond-point situé sur des routes départementales.

Cette commission aménagement du rond-point est en lien avec la commission cadre de vie et urbanisme. Elle sera ouverte à des professionnels et particuliers extérieurs, notamment à un représentant de l'association de amis de Montvendre qui œuvre pour l'embellissement du village

Du fait de cette mixité d'intervenants la commission pourra réunir jusqu'à 8 membres maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, DECIDE à l'unanimité

- LA CRÉATION de la commission municipale rond-point

- QUE le nombre des membres maximum est fixé à 8

- DÉSIGNE comme membres les conseillers municipaux suivants :

- Bruno SERVIAN

- Stéphane PHILIBERT,

- Pedro SANCHEZ

- Rémi BRET,

- Marie-Danielle GELIBERT,

- PRÉCISE que la commission sera complétée par 3 personnes extérieures.

### **8- Point sur la rentrée scolaire 2022-2023 (info)**

La rentrée s'est bien passée

La classe des CE1 est installée en haut de la salle communale. Son installation informatique sera finalisée bientôt

### **9 – Réunion des présidents d'association (Info)**

Elle sera programmée le jeudi 22 septembre à 19h00 en Mairie.

### **10 – Bilan de la fête de la musique (Info)**

Stéphane PHILIBERT propose d'acter la fête de la musique 2023 et de réserver des à présent des groupes pour la session 2023.

Certains habitants ont exprimé la trop grande proximité des manifestations : par habitude la fête de l'école était programmée le vendredi soir et la fête de la musique le samedi soir.

Le 21 juin 2023 étant un mercredi la fête de la musique pourrait être programmée le samedi 24 juin.

Il va être demandé aux écoles de pouvoir avancer la fête de l'école au vendredi 16 juin 2023

### **11 – Mise à jour du Règlement Intérieur du périscolaire (non évoqué)**

### **12- Traitement des eaux de ruissellement (Info)**

Par suite des fortes pluies de dimanche soir et aux problèmes de ruissellement il faudrait envisager de réaliser une saignée dans les routes chemin de chausaud et rte de Barcelonne avec la pose de grille avaloirs.

Idem au quartier des Ferrands devant chez Monsieur Christian FRAISSE et devant le hangar de Monsieur Stéphane FERRAND.

### Arrêté préfectorale sécheresse (info)

Il est toujours en cours.

### - QUESTIONS DIVERSES

\* Consultation des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

\* Cochon : un cochon blanc est en déserrance sur la commune. Une déclaration a été faite auprès de la DDT. Une battue avec les lieutenants de l'ouvetier va être organisée. Christelle Chevalier indique le nom du propriétaire du cochon perdu. Monsieur le Maire a contacté le président de l'ACCA afin que la battue soit annulée. Il ne reste plus qu'à capturer l'animal !

\* Médecin à Montvendre : il va s'installer à l'entrée du village et l'ouverture est prévue au dernier trimestre de cette année, en attente des autorisations.

\* Crèche : le projet situé dans les locaux de Monsieur Grandouiller vers la zone artisanale de l'argot est toujours en phase étude en lien avec les coûts et les contraintes liées au projet.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

**Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON -- Laurent IMBERT - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Céline FERRAND - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

**Excusée :**

**Pouvoir :** Frédérique MARTY à Bruno SERVIAN, Pier-ric CLARET à Pedro SANCHEZ, Christelle CHEVALIER à Stéphane PHILIBERT

**Secrétaire de séance :** Stéphane PHILIBERT

### Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 05 septembre 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 05 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance rédigeant le PV

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance pour la rédaction du PV

## **I- CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents les centres de gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des communes

Ainsi le centre de gestion de la Drôme a procédé au renouvellement du marché d'assurance des risques statutaires car le contrat actuel prend fin le 31/12/2022.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant (collectivité de moins de 30 agents CNRACL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

### **DECIDE :**

**Article 1 :** d'accepter la proposition suivante :

**Assureur :** **CNP Assurances**

**Courtier :** **SOFAxis**

**Durée du contrat :** **4 ans** (date d'effet au 01/01/2023)  
– maintien du taux 2 ans

**Préavis :** contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### **► I- Agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL :**

**Risques assurés :** Accident et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, Décès, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

-OPTION 3 : TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt sur l'ensemble des risques à un taux de 6.28 %

### **► 2-Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC : non obligatoire**

**Risques assurés :** Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

-OPTION UNIQUE : TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les Conventions en résultant.

**Article 3** : D'accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à l'assureur au titre de la présente mission facultative.

## **2 – Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 26**

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la collectivité (ou l'établissement) prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste

des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;

Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;

Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;

Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets n° 84-1051 du 30 novembre 1984 et n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 26 a fixé un tarif forfaitaire de 400 euros pour les collectivités et établissements affiliés / forfait de 480 euros pour les non affiliés, à raison d'une mission de 8h00 (*augmenté des éventuels frais de déplacement*). Toutefois, si le temps consacré à la médiation dépasse 8 heures, il sera appliqué un coût horaire de 50 euros de l'heure pour les collectivités et établissements affiliés / 60 euros de l'heure pour les non affiliés, en plus du tarif forfaitaire.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 26.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 26 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

**-DECIDE DE NE PAS ADHERER à la mission de médiation du CDG 26.**

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

### **3 – Actualisation de la voirie communale**

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Cette dernière est également prise en compte dans la dotation de solidarité rurale (DSR).

Ainsi, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE\_035\_2017 qui avait arrêté la voirie communale à 39 150 m

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales prévoit d'intégrer la voirie suivante :

#### **Les Voies de lotissements :**

VC 33	Impasse des mûriers Est	25 ml
VC 34	Impasse des mûriers Ouest	25 ml
VC 35	Impasse des Lilas	250 ml
(Privé = Impasse des noyers)		

TOTAL =	<u>300 ml</u>
---------	---------------

#### **Les chemins ruraux revêtus :**

CR 25	Chemin de la combe	1 179 ml ( <i>Facture Auches E26</i> )
CR	Chemin de la Serve	200 ml

TOTAL =	1 379 ml
---------	----------

(Pour info : CR 2 Chemin de Chassagne : 100 ml déjà comptabilisé)

Le linéaire de voirie représente un total de 40 829 ml (39 150+1679) appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 40 829 ml ;

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

### **4 – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour la construction d'un restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette la construction d'un restaurant scolaire à proximité du groupe scolaire des deux ruisseaux. L'opération s'inscrit sur une propriété communale sur laquelle est construit l'ancienne Poste.

Le programme des travaux prévoit la réhabilitation des locaux existants, la démolition de l'ancien garage et la création d'un restaurant scolaire pour une centaine de couverts.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 700 000€ HT (valeur 11/2021).

Lors de l'instruction du permis de construire le projet de construction a dû être modifié afin de tenir compte des recommandations des services des risques de la DDT et des exigences en matière d'accessibilité. Il a également été rajouté au projet le remplacement de la toiture de l'ancienne poste (non prévu initialement). Ces modifications du projet ont ainsi été intégrées dans l'avant-projet définitif (APD).

Pour information, le permis de construire a été accordé le 12/09/2022 et il en cours d'affichage.

Le maître d'œuvre vient de remettre l'avant-projet définitif (APD) et le cout prévisionnel des travaux de construction est arrêté à la somme de 847 000€ HT soit environ 20% par rapport au cout du programme

initial (valeur 10/2022). Cette évolution tient compte de l'ajout du remplacement de la toiture de l'ancienne Poste, de l'intégration des recommandations faite lors de l'accord du permis de construire ainsi qu'à l'ajout des équipements de cuisine et également de l'évolution de l'indice BT qui sert à l'actualisation du cout des travaux.

Cette modification du cout prévisionnel est sans incidence financière sur la rémunération du maitre d'œuvre le forfait de rémunération définitif reste à 700 000€ HT.

Monsieur le maire rappelle la mission globale de maitrise d'œuvre est arrêtée à la somme de 73 500 € HT, que les études connexes (études de sols, bureau de contrôle, Mission CSPS et diagnostic avant travaux) s'élèvent à 13 9200€ HT.

L'enveloppe globale des travaux en incluant l'achat de mobilier (20 580€) est donc fixée à 955 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

-d'APPROUVER L'APD et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 847 000 € HT (valeur octobre 2022) hors maitrise d'œuvre, études connexes et mobilier.

-d'ARRETER le montant total du projet à la somme de 955 000 € HT

-d'AUTORISER la consultation des entreprises.

-d'AUTORISER le maire à modifier les demandes de financement en fonction de ce nouveau chiffrage des travaux.

-D'AUTORISER la dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

### **5-Subvention concernant le projet de restaurant scolaire**

Monsieur Stéphane PHILIBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle la délibération DE\_001\_2022 prise en vue de la sollicitation de financements en vue de la construction du restaurant scolaire.

Considérant que le montant des travaux arrêté à la phase ADP est supérieur au montant du projet initialement prévu lors du programme des travaux il convient de modifier le plan de financement des travaux

#### **Plan de financement phase APD :**

	Montant		TAUX	Somme
Projet	847 000,00 €	Conseil Départemental	25%	238 750,00 €
AGC	63 000,00 €	Région	4%	38 549,00 €
				238 750,00 €
Diagnostic	3 500,00 €	DETR	25%	
OPC	7 000,00 €	DSIL	0%	- €
				516 049,00 €
Etude de sol	1 800,00 €	Total subvention		
				438 951 00 €
Diag amiante et plomb	1 600,00 €	Commune		
				955 000,00 €
Bureau de contrôle	6 600,00 €	Totaux		
CSPS	3 920,00 €			
Mobilier	20 580,00 €			
	955 000,00 €			
Total Budget				

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, DECIDE à l'unanimité

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter des financements auprès de l'Etat et du Département et de la Région
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant
- D'ASSURER le financement correspondant
- D'AUTORISER M. le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **6- Rapport d'activité du SID**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du SID pour l'exercice 2021. Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER les rapports d'activités du SID pour 2021
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

Dans l'attente de l'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi) les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

### 7- Tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pourvoir l'emploi par contractuel Art 3-3	POSTES POUVUS	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL	ETP
<b>EMPLOI PERMANENT :</b>								
<b>Secrétariat Général</b>	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur Principal de 1ère classe	NON	1	0	TC	1
	Gestionnaire administrative mairie et APC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	NON	1	0	TNC 17h30	0.5
<b>Service technique</b>	Responsable du service technique	adjoint technique principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	NON	1	0	TC	1
	Agent technique polyvalent	adjoint technique	adjoint technique principal de 2ème classe	NON	1	0	TC	1
<b>Education</b>	ATSEM Petite section	ATSEM de 2ème classe ou a défaut agent d'animation	ATSEM principal de 1ère classe ou agent de maîtrise	NON	1	0	TNC 30h00	0.86
	ATSEM grande section	ATSEM ou a défaut agent d'animation	ATSEM principal de 1ère classe ou agent de maîtrise	NON	1	0	TNC 27h00	0.77
<b>Péri scolaire</b>	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	NON	1	0	TNC 20h00	0.57
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC 23h00	0.66
<b>TOTAL</b>					<b>8</b>			<b>6.36</b>

TOTAL					8			6.36
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pourvoir l'emploi par contractuel Art 3-3	POSTES POUVUS	POSTES VA-CANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL	ETP
<b>EMPLOI NON PERMANENT EN LIEN AVEC LES RYTHMES SCOLAIRES</b>								
<b>Périscolaire</b>	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.50
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.25
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.25
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.50
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.10
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.25
	Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	1	0	TNC	0.10
<b>EMPLOI NON PERMANENT EN LIEN AVEC UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ</b>								
<b>Secrétariat Général</b>	Renfort Secrétariat de mairie	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	OUI (article L.332-23 1°)	1	0	TNC	0.43
<b>TOTAL NON PERMANENT</b>					8	0		2.38
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					16.00	0.00		8.74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/11/2022, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012

### **8- Info sur l'éclairage public : Extinction coupure de nuit de l'éclairage à la demande de Valence Romans Agglo**

Monsieur le Maire indique que les informations transmises lors du dernier conseil municipal ne sont

plus d'actualités car l'agglo a changé de position quant au possible maintien de l'éclairage public la nuit.

En effet, le service éclairage public a transmis un modèle d'arrêté portant sur l'extinction partielle ou la coupure totale de l'éclairage public la nuit, arrêté que la commune doit prendre.

Si la commune est consciente des contraintes budgétaires et environnementales, il demeure cependant un problème de responsabilité communale en cas de d'accident de nuit suite à la prise d'un tel arrêté.

Sur préconisation de l'agglo, Il sera procédé à l'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à compter du 01/01/2023.

Cette extinction sera effective selon les horaires suivants (A déterminer par la commune par arrêté du maire) :

-en semaine de 22h00 à 6h00

-Le vendredi et samedi de 23h00 à 6h00

### **9- Dissolution des associations de la cantine et de la garderie.**

Madame Martine CARAYON rappelle la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, du service périscolaire municipal (garderie, cantine, accueil de loisirs du mercredi).

Elle indique que les associations « Le restaurant scolaire » et « La garderie les copains d'abord » vont être dissoutes lors des prochaines assemblées générales du 10 novembre prochain. A la liquidation des comptes, le bureau desdites associations, comme le prévoit les statuts, vont décider de faire don à la commune des excédents de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

-D'ACCEPTER les dons des associations « Le restaurant scolaire » et « La garderie les copains d'abord ».

- DIT que l'encaissement se fera au compte 7713

### **10 – Info sur la mise en place des conteneurs semi enterres**

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente le projet préparé par l'agglo.

Les implantations proposées sont prévues :

-Rte de Malissard, vers la station de pompage au pont de Chaillard (Sur la commune de Chabeuil)

-Rte de Malissard au niveau du pont du TGV (point existant)

-Rte des Théolets Qu.les paluds au niveau du pont du TGV (point existant)

-Rte de la Chirouze – Parcelle de Monsieur Danjoud (Point a créer)

(Info : Mr Danjoud est d'accord pour vendre à la commune la parcelle nécessaire pour la mise en place du CSE de la Chirouze. De même il a proposé à Monsieur le maire de vendre à la commune la parcelle sis vers le plan d'eau au niveau des toilettes.)

- Derrière l'église (prend 2 places de parking).

- Rte de Barcelonne

- Au stade derrière le vestiaire

-Rte des Dourcines (parking Acca) - Parcelle de Monsieur SERVIAN

Monsieur le maire aurait préférer déplacer les conteneurs du stade vers la déchetterie.

Le conseil demande si un point de collecte peut être créer sur Beaumont au niveau du croisement de la route de Mornas/ ancienne rte de Chabeuil et Route des saviaux

### **11-Info sur l'achat de terrain pour la mise en place de conteneurs semi enterré**

Monsieur le maire indique que la commune devrait se porter acquéreur de parcelles afin d'accueillir les CSE. Les emplacements devraient ensuite être mis à disposition de l'agglo par convention.

### **12 -APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CORRESPONDANT AUX PARCELLES AB 444, ZY 207, ZY 208 et ZI 195**

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancée, par délibération DE\_034\_2022 du 5 septembre 2022, une procédure de déclassement du domaine public communal pour les parcelles AB 444 donnant sur la rue des trois ponts, ZY 207 et ZY 208 accessible depuis la route de bel air et ZI 195 un bas-côté de la rue du Riouset au niveau du 205 chemin de l'Allard.

Cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique du 28 septembre au 13 octobre 2022. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il est donc désormais possible d'acter le déclassement du domaine public des parcelles et leurs reclassements du domaine privé communale en vue d'une cession et d'une vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER au déclassement des parcelles communales AB 444, ZY 195, ZY 207 et ZY 208 du domaine public communal

DE DECIDER de l'incorporation des parcelles au domaine privé

D'AUTORISER Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

### **13 - Compte rendu de CCVRA**

(Madame Frédérique MARTY qui a assisté à la réunion est absente ce jour).

Monsieur le maire précise qu'en bureau des maires, (réunion de préparation du conseil communautaire) il y avait été évoqué de fixer les tarifs de l'eau 2023 de la façon suivante : 0.91 HT le m3 et 48€ HT l'abonnement.

#### **14 – Compte rendu du plan déplacement de VRD**

Monsieur Stéphane PHILIBERT fait part de sa réunion avec VRD concernant la relance la DSP transport en février 2024. Il indique que VRD sonde les communes sur la partie mobilité (bus scolaire et bus de ville). La commune de Montvendre dispose de très peu de bus de ville (Ligne 24 uniquement) mais le transport scolaire est correct.

Par contre il manque des transports de milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

Le bus à la demande ne fonctionne pas car les usagers n'arrivent pas à avoir de créneaux disponibles.

D'autre commune indique que la durée de trajet est parfois très longue (1h pour aller à Valence depuis Montélier – idem depuis Etoile).

On a listé les travaux à venir et les souhaits d'implantation de nouveaux arrêts de bus (Chirouze).

Il est demandé un transport régulier entre Malissard et Montvendre toute les 2 heures.

#### **15 – Compte rendu de la réunion des présidents d'associations**

La réunion du 22 septembre sc'est bien passée et les associations ont pu proposer leurs dates de manifestations.

#### **16-Info sur la facturation TEOM 2022 : Rôle d'imposition supplémentaire en décembre**

Monsieur le maire rappelle la compétence déchet appartient à l'agglo et que la commune n'est plus soumise à la REOM depuis le 31/12/2021 et qu'elle dépend maintenant de la TEOM depuis le 01/01/2022.

La nouvelle TEOM devait apparaître sur le rôle d'imposition de la taxe foncière 2022 mais elle a été oubliée par les services fiscaux de la drome.

Ainsi un nouveau rôle d'imposition spécifique sera adressé à tous les propriétaires de foncier bâti afin de régulariser cet oubli.

#### **17- PV de Mise à Disposition de l'actif du budget eau à la l'autorité organisatrice de l'eau de Valence romans agglo**

OBJET : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE PROCES-

#### **VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE L'ACTIF DU BUDGET EAU à CAVRA**

Vu les délibérations DE\_01\_2020, DE\_037\_2020, DE\_060\_2020 et DE\_013\_2021 en lien avec le transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Agglo (CAVRA) suite à la loi Notre;

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu du transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Agglo , les biens meubles et immeubles figurant au procès-verbal joint en annexes sont mis à disposition de l'EPCI.

Aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise ses biens a lieu à titre gratuit. La communauté bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

La communauté assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La communauté bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La communauté bénéficiaire est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

-DE PRENDRE ACTE de l'inventaire des biens du PV  
-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens.

### - QUESTIONS DIVERSES

\* Antenne télécom : une proposition pour l'antenne située route de Malissard au pont du TGV a été faite par la Sté Valocime. Monsieur le maire va demander à l'actuel titulaire du contrat de location une nouvelle proposition afin de pouvoir comparer les deux offres.

\* Réunion pour le repas des aînés : Madame Martine CARAYON indique que le choix du menu est fait en vue l'organisation du repas qui on l'espère pouvoir avoir lieu normalement cette année. Elle demande une aide des conseillers municipaux ou de leurs enfants pour le service du repas (besoin a 2 et 3 enfants du 17-18 ans – repas offert). Prochaine réunion le 17/11/2022. Prix 35 € - Mairie 16€ - club 10 € non adhérent 35€.

\*Fossés : curage et éparage en cours (fossé des chaux + des cordières à faire dans la continuité de ce qui a été fait l'an dernier).

\*Boîte à livres : Elle est très belle et très fonctionnelle (Merci aux créateurs) mais son installation à proximité de la bibliothèque entraine des confusions car les adhérents déposent par erreur les livres à rendre dans la boîte à livres !

\*le cabinet du médecin devrait ouvrir le 02/11/2022

\*projet micro-crèche : beaucoup de contraintes pour l'aménagement et cout en matériel. Le projet ne pourrait pas voir le jour.

\* Prochain CM le lundi 5 décembre sauf en cas de convocation d'un CM exceptionnel pour l'attribution des marchés de travaux pour la construction du restaurant scolaire.



26120 Montélier - Tél. 04 75 59 60 65 - Fax : 04 75 59 69 20  
<http://www.a-lamartiniere.com> - mail : [la-martiniere@wanadoo.fr](mailto:la-martiniere@wanadoo.fr)

**Intermarché**  
SUPER

**Tél. 04 75 59 67 00**

**Netto**  
HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE

**PLUS J'ACHÈTE  
MOINS C'EST CHER**

**Tél. 04 75 55 15 37**

**Z.A. Les Petits Champs - 26120 MONTÉLIER**



**JMG**  
MENUISERIES • CHARPENTES

*Tel/fax: 04 75 59 15 14 J.M. Larget 26120 Montoendro*



**Wynpool**  
*Piscines*

**04 75 59 15 82 26120 Chabeuil**

**LE TRI SE SIMPLIFIE**  
Tous les emballages et papiers dans le jaune !

BIENVENUE AUX P'TITS NOUVEAUX !

PAR ICI, LES PAPIERS ET CARTONNETTES !

valence romans AGGLO

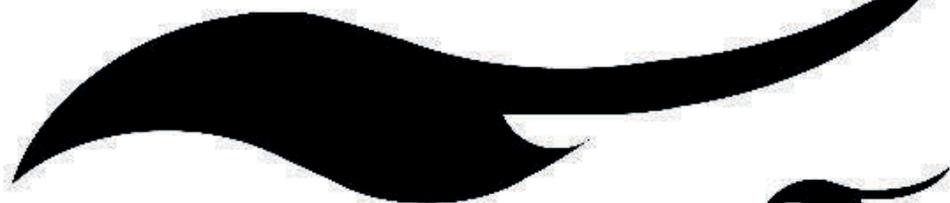
À partir du 4 octobre, les conteneurs bleus fusionnent avec le jaune et vont progressivement être retirés. Pour le verre, pas de changement.

**Fromages de chèvre fermier**  
**GAE C CHOVIN - CLÉMENT**

380 route des Mûres - Montvendre  
tél. 04 75 59 25 51  
ou 06 80 07 44 32  
sonia.chovin@hotmail.fr

Venez découvrir notre site internet  
[fromage-chevre-chovin-clement.fr](http://fromage-chevre-chovin-clement.fr)

# InnoDive®



Matériel pour la plongée technique  
[www.innodive.com](http://www.innodive.com)

Vente - conseils  
particuliers - clubs - professionnels  
ZA L'argot - 26120 Montvendre

# ETAT CIVIL



Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Possibilité de recensement en ligne : Service accessible depuis [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

## Bulletin Municipal de Montvendre

**Conception, réalisation :**  
Commission communication

**Tirage :** 600 exemplaires

**Impression :**  
One communication sur papier recyclé.

**Le Conseil Municipal remercie tous  
les annonceurs pour leur parution.**

**Grâce à eux le bulletin est  
autofinancé.**

### Naissances :

BARLATIER Amandine née le 19/9/2022  
BOUCHET Juliette née le 07/01/2022  
CHOQUET Charlie née le 07/05/2022  
GABRIEL Enzo né le 05/02/2022  
MONTAGNON Mattia né le 18/07/2022  
PHILIBERT Sacha né le 22/02/2022

### Mariages :

CHARRIERE Dominique et DESCOMBES Valérie  
COSTE Corentin et PEYRARD Eddy  
DA ROCHA - GELIBERT Nicolas et SOULARD Karen  
GAILLARD Bastien et MICHEL Cynthia  
PRÉVOT Thierry et MIGLIORE Florence  
RICHAUD Alexandre et MOIREAU Floriane

### Décès :

BARLATIER Germaine née MANY décédée le 20/07/2022  
BOUIT Agnès née RECOURAS - MASSAQUANT décédée le 14/06/2022  
IMBERT Yolande née FERRAND décédée le 12/02/2022  
MACCARI Hélène née CONTINI décédée le 03/08/2022  
(rappel MACCARI Roger décédé le 22/11/2021)  
MARTINETTI Paul décédé le 10/01/2022  
SAYN Jean décédé le 14/10/2022  
SÉRÉ Josiane née MAZZONI décédée le 28/07/2022  
SYLVESTRE Yvonne née SERVIAN décédée le 14/10/2022

La commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a considéré que le respect du principe de finalité des traitements s'oppose à ce que les informations enregistrées dans un fichier d'Etat Civil soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et leur traitement. En conséquence et à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2005 les personnes ne souhaitant pas voir paraître dans les prochaines revues municipales, les naissances, mariages, décès qui les concernent devront donc en faire la demande par écrit auprès des services de la mairie.

## LES INFOS DE L'AGGLO

### L'AGGLO LANCE SON PLAN DE SOBRIÉTÉ

Engagée depuis déjà plusieurs années dans une démarche de sobriété, notamment à travers son Plan Climat Air Energie Territorial, Valence Romans Agglo déploie aujourd'hui de nouvelles mesures afin d'atténuer l'impact financier colossal engendré par la crise énergétique actuelle (+ 515% pour le tarif de l'électricité !) tout en limitant les conséquences pour les habitants du territoire. L'Agglo est l'un des premiers territoires à formaliser un plan de sobriété partagé par l'ensemble de ses communes membres et à présenter ainsi un dispositif cohérent et lisible.

#### 💡 L'éclairage public

Les premières mesures visent l'éclairage public des zones d'activité mais aussi des voies communales et privées qui représente la majeure partie des consommations de la collectivité (10 M€ sur les 17 M€ de consommation en électricité projetée en 2023). Résultats attendus : 800 K€ économisés sur les ZA et plus de 4 M€ de non dépensés sur les voies communales et privées.

#### 👤 Les équipements de l'Agglo

Concernant les équipements sportifs et culturels, les nouvelles mesures seront dévoilées au conseil communautaire du 16 novembre. L'objectif des échanges actuels : trouver le juste équilibre entre l'efficacité des mesures et un niveau de service public acceptable pour les scolaires, associations et clubs, familles, sportifs, public des salles de spectacles...

#### 📄 L'Agglo signe la charte EcoWatt portée par l'ADEME et RTE

EcoWatt est une véritable « météo de l'électricité » qui nous renseigne en temps réel sur les niveaux de consommation, région par région. L'objectif ? que tous les français adoptent les écocgestes mais aussi que tous soient prévenus et agissent en cas de consommation excessive et de risque de coupure. Comment ? L'Agglo participe à la diffusion des écocgestes et à l'information des habitants en cas de pics de consommation et se prépare aussi à réagir en cas d'alerte.

**Pour en savoir plus, consultez [le dépliant sur le plan de sobriété.](#)**

### DU NOUVEAU DANS LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Un an après la mise en place des nouvelles consignes de tri et des composteurs gratuits, les comportements des habitants ont évolué et nos poubelles grises s'allègent et nécessitent de fait moins de passage.

**En chiffres : + 6,8 % d'emballages et papiers collectés en un an, 3 000 composteurs gratuits réservés, - 3,5% sur les tonnages d'ordures ménagères. Bravo à tous pour les efforts de tri !**

Dans ce contexte, Valence Romans Agglo poursuit sa politique d'optimisation de la collecte des déchets, initiée depuis 2016. Objectifs : encore plus de tri et de compostage, toujours moins d'ordures ménagères résiduelles pour une meilleure maîtrise des coûts et un meilleur respect de l'environnement.

**En 2023, cette optimisation se traduit par :**

- **dès le 1<sup>er</sup> janvier, une réduction des fréquences de collecte en porte-à-porte en zone urbaine**
- **au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet, un passage de la collecte en apport volontaire pour les communes en zones péri-urbaines et rurales qui étaient encore en porte-à-porte.**



## Ecowatt :

### Coupures d'électricité : comment les éviter ?

Même s'ils seraient limités géographiquement et dans le temps (2h maximum), les risques de coupure d'électricité cet hiver sont réels.

Bonne nouvelle néanmoins, les « délestages », coupures ponctuelles d'électricité sur certaines zones en surconsommation, ne sont pas une fatalité et nous pourrions les éviter si nous réduisons collectivement notre consommation. C'est tout l'intérêt du dispositif EcoWatt conçu par l'ADEME et RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

En téléchargeant l'application EcoWatt ou en consultant leur site internet, non seulement vous bénéficiez de conseils pour réduire votre consommation, chez vous ou au travail mais vous êtes aussi alerté de la situation au niveau nationale et régionale et invité à adopter les éco-gestes correspondants au niveau de consommation constaté. 3 signaux existent.

**Alors, dès maintenant, adoptez les bons réflexes !**

**écowatt**  
Ma météo de l'électricité  
pour une consommation plus responsable

1 Je sais en temps réel si la consommation d'électricité est trop élevée

2 Je sais quels éco-gestes adopter et à quelle heure

3 Je m'abonne à l'alerte « coupure »

Rejoignez le mouvement !  
monecowatt.fr

● Consommation normale  
● Système électrique tendu  
● Système électrique très tendu

### Signal vert

Consommation normale. Le signal vert signifie que nous disposons de stocks d'électricité suffisants.

### Signal orange

Système électrique tendu, les éco-gestes sont bienvenus. Ce signal est activé quand les réserves d'électricité disponibles sont faibles. Si la consommation continue d'augmenter, nos réserves ne seront pas suffisantes et le signal rouge pourrait être activé.

### Signal rouge

Système électrique très tendu, les éco-gestes sont indispensables et les coupures inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

Concrètement : des coupures locales (seuls certains secteurs seraient concernés) et d'une durée maximale de 2h pourraient être activées, des services ponctuellement inaccessibles et des bâtiments fermés...

## Quand ?

Il y a deux moments dans la journée où la consommation augmente fortement :

- entre 8h et 13h, au moment où la journée commence et où l'activité économique s'accroît.
- entre 18h et 20h lorsque l'on regagne son domicile (appareils électroménagers mis en fonctionnement et chauffage très sollicité) et que sont mis en route les éclairages publics.

## Comment ?

- en **baissant** sa consommation (chauffage ou éclairage, par exemple)
- en **décalant** sa consommation

Le plus efficace étant d'agir sur le chauffage, l'éclairage et l'utilisation des appareils électroménagers.

# ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

<p align="center"><b>LES AMIS DE MONTVENDRE</b></p> <p>Présidente : GELIBERT Marie Danièle  Vice-président : PHILIBERT Marie-Françoise et GOUBY Jean-Bernard  Secrétaire : BRUGE Catherine  Trésorier : ALONSO Olivier  amisdemontvendre@gmail.com  <a href="https://fr-fr.facebook.com/pg/Les-amis-de-Montvendre-214254312519245/posts/">https://fr-fr.facebook.com/pg/Les-amis-de-Montvendre-214254312519245/posts/</a>  Tél : 04.75.59.20.06 – 06 42 25 60 98</p>	<p align="center"><b>MONTVENDRE SPORTS ET LOISIRS</b></p> <p>Président : GELIBERT Serge  Secrétaire : DOULCET Jérôme  Trésorier : FARIA José  <a href="mailto:Serge.gelibert69@orange.fr">Serge.gelibert69@orange.fr</a>  Tél : 06.47.70.84.94</p>
<p align="center"><b>LES ENFANTS DU MONT VENUS</b></p> <p>Président : CHOVIN Sonia  Secrétaire : CHALAYE Emmanuelle  Trésorière : BRET Rémi  <a href="mailto:sonia.chovin@hotmail.fr">sonia.chovin@hotmail.fr</a>  Tél : 06.80.07.44.32</p>	<p align="center"><b>LA PARCELLE</b></p> <p>Président : LAURENT Lilian  Co-responsables jardin :  LASSERRE Alexandre 06.01.32.39.66  DIVERCHY Thibaud 06.65.53.82.57  <a href="mailto:Laparcelle26@gmail.com">Laparcelle26@gmail.com</a></p>
<p align="center"><b>CLUB DES 3 PONTS</b></p> <p>Présidente : OLAGNON Françoise  Secrétaire/Trésorière : CORNILLON Michelle  <a href="mailto:jeanfrancoise.olagnon@orange.fr">jeanfrancoise.olagnon@orange.fr</a>  Tél : 04 75 59 24 24</p>	<p align="center"><b>ACCA</b></p> <p>Président : GELIBERT Benoît  Vice Président : DURAND Gérard  Secrétaire : GELIBERT Stéphane  Trésorier : GOURDOL Jean-Yves  <a href="mailto:benoit.gelibert@laposte.net">benoit.gelibert@laposte.net</a>  Tél : 06.85.70.57.60</p>
<p align="center"><b>AMICALE DES PARENTS</b></p> <p>Présidente : CHOQUET Cécile  Vice-Président : LEQUINT Yvan  Secrétaire : CABALLE Marie  Secrétaire adjoint : CHEVALIER Frédéric  Trésorière : FUMAT Carole  Trésorière adointej : ROLLAND Amélie  <a href="https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924">https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924</a></p>	<p align="center"><b>SAPEURS POMPIERS</b></p> <p>Président : FERRAND Pascal  Secrétaire : BARLATIER Thomas  Trésorier : CHAPRE Thierry  <a href="mailto:pascal.ferrand50@sfr.fr">pascal.ferrand50@sfr.fr</a>  Tél : 06.07.80.96.23</p>
<p align="center"><b>ANCIENS COMBATTANTS</b></p> <p>Président : HOAREAU Christian  Vice Président : DA ROCHA Claude  Secrétaire : MARIUSSE Michel  Trésorière : BESSON Nicole  <a href="mailto:chrishoareau@orange.fr">chrishoareau@orange.fr</a>  04 75 83 07 14</p>	<p align="center"><b>USEP MONTVENDRE</b></p> <p>Présidente : LECOUR Sophie  Trésorière : CARAYON Martine  Secrétaire : SANCHEZ Pedro  <a href="mailto:ecolemontvendre@laposte.net">ecolemontvendre@laposte.net</a></p>
<p align="center"><b>EN AVANT MONTVENDRE</b></p> <p>Présidents : ROLLAND Gaël et MORENO COURBIS Agnès  Secrétaire : GRUGET Romain  <a href="mailto:eamontvendre@gmail.com">eamontvendre@gmail.com</a>  <a href="https://www.facebook.com/FootballEAM/">https://www.facebook.com/FootballEAM/</a>  Tél : 06 07 49 09 19</p>	<p align="center"><b>LES VIEUX PISTONS DE LA RAILLE</b></p> <p>Président : BARNERON Denis  Vice-Président : BARLATIER Pierre  Trésorière : PALIX Yolande  Secrétaire : CARAYON Martine  Tél : 06 73 74 21 31  <a href="mailto:Denis.barneron@orange">Denis.barneron@orange</a></p>
<p align="center"><b>BOOSTER26</b></p> <p>Président : LEJOUR Didier  Trésorière : VANHOUDT Lise  <a href="mailto:booster26@orange.fr">booster26@orange.fr</a>  <a href="https://fr-fr.facebook.com/booster26/">https://fr-fr.facebook.com/booster26/</a>  Tél : 06.34.20.76.46</p>	

## TARIFS 2023

<b>TARIFS - Location salle communale</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
La journée de 8 H00 à 20 H00 - <b>1 salle (bas)</b>	100 €	200 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc... <b>1 salle (bas)</b>	Gratuit	150 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc....		
Par 10 séances	7 €	14 €
A partir de la 11ème	3 €	6 €
<b>CAUTION 300 EUROS</b>		

<b>TARIFS - Equipements sportifs</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour des associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

<b>TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
<b>Noir et blanc</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
<b>Couleur (Selon disponibilité)</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €

<b>TARIFS - Site Internet</b>	<b>Montvendre</b>
Mensuel (1ère page et exclusivité)	30 €
Trimestriel	75 €

<b>TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque</b>	
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €
Cotisation annuelle par couple	9 €
Cotisation annuelle enfant	Gratuit

### TARIFS – Eau et Assainissement

Consultable sur le site [eaudevalence.fr](http://eaudevalence.fr)

## TARIFS 2023 (Suite)

<b>TARIFS – Funéraire</b>	
<b>CONCESSION CIMETIERE :</b>	
Perpétuelle :	120 € le m <sup>2</sup>
Cinquantenaire :	80 € le m <sup>2</sup>
Trentenaire :	45 € le m <sup>2</sup>
Quindécennal (15 ans) :	20 € le m <sup>2</sup>
<b>COLUMBARIUM</b>	
Concession 50 ans :	300 €
Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaque par famille :	60 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Plaque sur stèle :	30 €

<b>TARIFS - Droit de place</b>	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m <sup>2</sup> maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €

<b>TARIFS - Location mobilier</b>	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4.00 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4.00 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1.00 €

<b>TARIFS – Service Périscolaire</b>	
Restaurant scolaire	4.70 €
Restaurant scolaire, enfant sans réservation	7.00 €
Restaurant scolaire, enfant allergique avec PAI et fourniture des repas par la famille	2.50 €
Garderie demi-heure (matin à partir de l'ouverture, soir ou mercredi midi) pour 1 enfant	1.25 €
Garderie demi-heure (matin à partir de l'ouverture, soir ou mercredi midi) pour 2 enfants et +	1.00 €
Accueil de loisirs pour 1 enfant	12.00 €
Accueil de loisirs pour 2 enfants et +	10.00 €
Temps d'Accueil Péri Educatif TAPE (Participation annuelle par enfant)	15.00 €

# AGENDA 2023

## JANVIER

- **6** Vœux du Maire et du CM
- **20** Championnat local de lecture

## FEVRIER

- **3** A.G. des Pistons de la Raille

## MARS

- **4** A.G. des Anciens combattants
- **12** Course d'orientation
- **25** A.G. Amis Montvendre
- **31** Carnaval

## AVRIL

- **01** Repas de l'ACCA
- **30** Foire aux fleurs

## MAI

- **01** Concours boules & omelette partagée entre Montvendrois
- **8** Commémoration 39-45
- **16** A.G. club des 3 ponts

## JUIN

- **03** A.G. ACCA
- **09** Rencontre de volley
- **11** Pique-nique Montvendrois
- **17** Fête de la musique
- **23** Fête des écoles

## JUILLET

- **30** Fête des moissons

## AOUT

- **26, 27, 28** Vogue Pétanque Bal / feux d'artifices / Concours de boule lyonnaise / Super défarde

## SEPTEMBRE

- **10** Rallye vélo
- **22** Soirée intégration des écoles

## OCTOBRE

## NOVEMBRE

- **5** Foire aux arbres
- **11** Armistice 14-18

## DECEMBRE

- **2** Flamb'ô run
- **9** Repas des aînés

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Mairie

1, Place de la Mairie  
26120 Montvendre  
Tél : 04-75-59-06-13  
Courriel : [mairie@montvendre.fr](mailto:mairie@montvendre.fr)  
Site internet : [montvendre.fr](http://montvendre.fr)

### Horaires d'ouverture au public:

Lundi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h45  
Mardi et Jeudi 13h30 à 16h45  
Vendredi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00  
*Fermé le mercredi et samedi*

### Appels d'urgence:

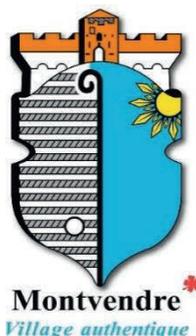
Mr SERVIAN Bruno : 06.80.99.20.72  
Mr PHILIBERT Stéphane : 06.42.22.51.86  
Mme CARAYON Martine : 06.84.60.69.12  
Mr SANCHEZ Pedro : 06.21.48.43.84

### Permanences:

Lundi 13h30-14h30 : Mr SERVIAN Bruno  
Mardi 13h30-14h30 : Mr PEDRO Sanchez  
Jeudi 13h30-14h30 : Mme CARAYON Martine  
Vendredi 18h-19h : M. PHILIBERT Stéphane

## Agence Postale Communale

Du Lundi au Vendredi  
De 8h45 à 12h00



## Bibliothèque

Mercredi 15h30 à 17h30  
Jeudi 15h30 à 17h30  
Vendredi : 15h30 à 17h30  
Samedi : 11h00 à 12h00  
<http://mabib.fr/montvendre/>

## Assistantes maternelles

**PERMINGEAT** Anne-Marie, 04 75 59 24 86  
**TRAPIER** Nadia, 06 07 39 85 44  
**ZAMBELLI** Emmanuelle, 04 75 60 52 28  
**FREYDIER** Ornella, 06 27 92 87 97  
**ANTHEUNUS** Claudine, 04 75 59 28 97 / 07 87 28 61 19

### Des infos sur le relais des assistantes maternelles ?

<https://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/familles/petite-enfance-1/faire-garder-son-enfant.html>

## Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel  
26000 Valence  
téléphone : 04 75 81 30 30  
**Contact internet**  
[www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)  
Rubrique « nous contacter »

## Déchetterie

Lundi-Mercredi-Vendredi :  
10h00 à 12h00-15h00 à 18h00

Mardi-Jeudi :  
15h00 à 18h00

Samedi :  
9h00 à 17h00  
Tél : 04 75 59 18 65

Le bulletin en couleur est à télécharger sur  
[montvendre.fr](http://montvendre.fr)



**Guy**  
**BOSSAN & fils**  
**Électricité Générale**

**Rénovation • Ventilation**  
**Chauffage • Eclairage**  
**Bâtiments Professionnels**

**04 75 59 40 36**  
MONTMEYRAN



**2ms**  
NETTOYAGE

*la propreté EN TOUTE*  
*transparence*

**04 75 78 12 44**

**Confiez**  
**nous vos**  
**missions de**  
**nettoyage et**  
**de vitrerie**

Commerces, industries,  
copropriétés

*Drôme, Ardèche*

[www.2ms-nettoyage.fr](http://www.2ms-nettoyage.fr)

COIFFURE MIXTE

**A CÔTÉ DE...**

3, PLACE DE LA MAIRIE  
26120 MONTVENDRE

HORAIRES

MARDI 9 H 00 - 19 H 00  
MERCREDI 9 H 00 - 19 H 00  
VENDREDI 9 H 00 - 19 H 00  
SAMEDI 9 H 00 - 17 H 00

TÉL 09 84 04 45 24

CONTACT.ACOTEDEMONTVENDRE@GMAIL.COM



RÉMY MOLLARD ( À CÔTÉ DE )



**DE MAISON PIERRE**  
[www.demaisonpierre.fr](http://www.demaisonpierre.fr)



Vente – Achat – Location – Gestion - Syndic

Un projet de **VENTE** ou d'**ACHAT** ?

**Christelle ECHEVIN-FERRON**

**07 69 62 72 42**

**c.ferron@demaisonpierre.fr**

Agent Commercial RSAC 887554566

**Montvendoise, je suis à votre**  
**disposition, contactez-moi !**

8 rue des Alpes 26000 VALENCE - Tél. 04 75 55 63 50

DE MAISON PIERRE TOURNIOL N° SIREN 950 409 029 R.C.S Romans  
Carte prof. n° CPI 2601 2018 000 029 - 232 délivrée par la CCJ de la Drôme

# INFINITY<sup>®</sup>

BUREAUTIQUE  
infinitybureautique@orange.fr

**multifonctions noirs et couleurs**  
**Solutions numériques**  
**Connectiques réseaux**

Zone des Croisières Nord | 115 Rue Gustave Eiffel | 07500 Guilhaumand-Granges  
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

## S.A.R.L. ECHEVIN TP

*Travaux Publics et Particuliers*

**Gravier**

**Sable**

**Terrassements**  
**VRD**  
**Piscines**

sarlechevintp@yahoo.fr

**Terre**

**Quartier Ruinelle**

**26120 UPIE**

**Tél : 04 75 59 36 83**

